

FIRST EAGLE AMUNDI

SICAV à compartiments multiples de droit luxembourgeois

Société de gestion
Amundi Luxembourg S.A.

Agent administratif
Société Générale Luxembourg

Dépositaire
Société Générale Luxembourg

Réviseur d'entreprises agréé
PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

First Eagle Amundi

Rapport annuel audité

R.C.S. Luxembourg B 55.838

Pour l'exercice clôturé au 29/02/2024

Aucune souscription ne peut être acceptée si elle s'appuie uniquement sur les rapports financiers. Les souscriptions ne sont valides que si elles sont effectuées sur la base du prospectus en cours, complété du dernier rapport annuel de la SICAV et du rapport semestriel non audité si ce document a été publié après le rapport annuel, ainsi que du dernier Document d'information clé pour l'investisseur correspondant au compartiment pertinent.

	<u>Page</u>
Organisation	4
Rapport du Gestionnaire des investissements	6
Informations sur les portefeuilles au 29/02/2024	
First Eagle Amundi International Fund	9
First Eagle Amundi Income Builder Fund	11
First Eagle Amundi Sustainable Value Fund	14
Comptes :	
État de l'actif net	16
Indications financières concernant les 3 derniers exercices	18
État des opérations et des variations de l'actif net	21
Notes aux états financiers du 29/02/2024	22
1 Activité	23
2 Principales conventions comptables	23
3 Taux de change utilisés au 29 février 2024	24
4 Commissions de gestion, d'administration et de distribution	25
5 Commissions de performance	25
6 Fiscalité de la SICAV - Taxe d'abonnement	25
7 Positions ouvertes sur les contrats de change à terme	26
8 Dividendes	27
9 Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »)	27
10 Événements ultérieurs	27
Rapport d'audit	28
Indications complémentaires (non auditées)	31

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SICAV

Président

Thierry ANCONA

Responsable mondial de la division Ventes, Distribution et Fortune
Amundi Asset Management SAS, France

Administrateurs

Mehdi A. MAHMUD

Président-directeur général
First Eagle Investment Management LLC, États-Unis d'Amérique

David P. O'CONNOR

Conseiller juridique, Directeur du service juridique et conformité
First Eagle Investment Management LLC, États-Unis d'Amérique

Guillaume LESAGE *(jusqu'au 12 septembre 2023)*

Directeur de la division opérations, services et technologies
Amundi Asset Management - SAS, France

Édouard AUCHE *(depuis le 13 septembre 2023)*

Secrétaire général de la division opérations, services et technologies
Amundi Asset Management S.A.S.

Christophe LEMARIE *(jusqu'au 8 novembre 2023)*

Directeur adjoint du marketing de détail
Amundi Ireland Limited, Irlande

Yannic RAULIN *(depuis le 9 novembre 2023)*

Directeur des produits internationaux
Amundi Asset Management S.A.S.,
résidant en France

Matthieu LOUANGES

Membre du Comité de gestion de First Eagle Investment Management, LLC
Responsable mondial de la division Institutionnelle et Responsable des Solutions de fortune internationales
First Eagle Investment Management GmbH, Allemagne

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SICAV

Charles GIRALDEZ

Directeur général adjoint
Amundi Luxembourg S.A., Luxembourg

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

First Eagle Amundi

5, Allée Scheffer,
L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

**SOCIÉTÉ DE GESTION ET
AGENT DOMICILIATAIRE**

Amundi Luxembourg S.A.,

5, Allée Scheffer,
L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA
SOCIÉTÉ DE GESTION**

Président

David Joseph HARTE

Président directeur général,
Amundi Ireland Limited,

Membres

Pierre JOND *(depuis le 1er septembre 2023)*

Président-directeur général / Administrateur délégué,
Amundi Luxembourg S.A.,

Jeanne DUVOUX *(jusqu'au 26 septembre 2023)*

Présidente-directrice générale / Administratrice déléguée *(jusqu'au 31 août 2023)*,
Amundi Luxembourg S.A.,

Bernard DE WIT *(depuis le 27 septembre 2023)*

Conseiller auprès de la ou du PDG,
Amundi Asset Management S.A.S.,

Céline BOYER-CHAMMARD *(depuis le 30 novembre 2023)*

Responsable de la division Transformation durable et Organisation
Amundi Asset Management S.A.S,

Enrico TURCHI

Président-directeur général adjoint / Administrateur délégué,
Amundi Luxembourg S.A.

**DIRIGEANTS DE
LA SOCIÉTÉ DE GESTION**

Claude KREMER

Administrateur indépendant,
Associé, Arendt & Medernach S.A

Pascal BIVILLE

Administrateur indépendant,

François MARION

Administrateur indépendant

Jeanne DUVOUX (*jusqu'au 31 août 2023*)

Président-directeur général / Administrateur délégué
Amundi Luxembourg S.A.,

Pierre JOND (*depuis le 1er septembre 2023*)

Président-directeur général / Administrateur délégué,
Amundi Luxembourg S.A.,

Enrico TURCHI

Président-directeur général adjoint / Administrateur délégué,
Amundi Luxembourg S.A.,

Pierre BOSIO

Directeur des opérations adjoint (*depuis le 1er septembre 2023*) et Directeur des opérations,
Amundi Luxembourg S.A.,

Charles GIRALDEZ,

Président directeur général adjoint,
Amundi Luxembourg S.A.,

Benjamin LAUNAY,

Gestionnaire de portefeuille immobilier,
Amundi Luxembourg S.A.,

Loredana CARLETTI

Responsable des actifs réels d'Amundi (ARA) au Luxembourg
Amundi Luxembourg S.A.,

GESTIONNAIRE DES INVESTISSEMENTS

First Eagle Investment Management, LLC

1345 Avenue of the Americas,
New York, N.Y. 10105, États-Unis d'Amérique

**BANQUE DÉPOSITAIRE ET
AGENT PAYEUR**

Société Générale Luxembourg

11, avenue Emile Reuter,
L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

AGENT ADMINISTRATIF ET DE REGISTRE

Jusqu'au 10 juillet 2023

Société Générale Luxembourg

(centre opérationnel)
28-32, Place de la gare,
L-1616 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Depuis le 11 juillet 2023

Société Générale Luxembourg

11, avenue Emile Reuter,
L-2420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

**RÉVISEUR D'ENTREPRISES AGRÉÉ
DE LA SICAV**

PricewaterhouseCoopers

Société coopérative
2 rue Gerhard Mercator,
L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

FE Amundi SICAV – Commentaires de la direction concernant le rapport annuel (correspondant à l'exercice allant du 28 février 2023 au 29 février 2024)

FIRST EAGLE AMUNDI INTERNATIONAL FUND

Tout au long de l'année 2023 et au cours des deux premiers mois de 2024, les actifs à risque ont affiché une performance paraissant s'effriter et refluer tout comme l'expectative des investisseurs face à la politique de la Fed. Alors que la croyance selon laquelle « les taux n'avaient pas fini d'augmenter » qui s'était imposée pendant la plus grande partie de l'année, entraînant une correction prononcée des bons du Trésor et une faiblesse généralisée des actions, l'espoir que la perspective d'un « atterrissage en douceur » et d'une série de baisses de taux pointe rapidement son nez s'est apparemment installé au mois d'octobre. Le retour d'un climat de relâchement monétaire, renforcé par les publications de données macroéconomiques et le discours de la Fed dans les semaines qui ont suivi, a soutenu le redressement de la majorité des classes d'actifs sur le restant de l'année. L'ampleur du marché boursier s'est accentuée parallèlement à cette reprise, contrairement aux mouvements de hausse précédents qui ne concernaient qu'un sous-ensemble réduit de très grands noms du secteur technologique. Toujours est-il que les titres de croissance ont continué de surclasser leurs homologues de valeur.

Les rendements de marché de 2023 ont été accueillis avec soulagement après une année 2022 lugubre, mais au vu des conditions excellentes de début d'année nous nous sommes demandé si cet engouement reflétait véritablement la réalité. Le contexte financier nous semble aujourd'hui confronté à un grand nombre de difficultés dont l'aggravation pourrait secouer des marchés apparemment trop complaisants et induire un tout nouveau sentiment d'aversion pour le risque aux dépens de nombreux actifs financiers.

Par exemple, les valorisations de marché actuelles indiquent que les investisseurs n'envisagent rien d'autre qu'un atterrissage en douceur de l'économie même si la question est loin d'être élucidée ; Selon nous, le risque d'une issue négative ne fait que prolonger la période de réflexion que la Fed s'octroie avant d'agir. Nous avons longtemps été sceptiques quant à la capacité de la banque centrale à éviter une entrée en récession de l'économie et continuons de l'être ; compte tenu de la fermeté persistante du marché de l'emploi domestique, il nous est difficile d'envisager un scénario où la croissance des salaires retomberait spontanément à un niveau qui concorde avec l'objectif d'inflation sans que le taux de chômage n'augmente de façon considérable.

La trajectoire fiscale insoutenable des États-Unis comme celle d'autres pays développés nous inquiètent également, étant donné que leur dette publique continue de grossir et qu'aucune mesure en matière de dépenses ne semble avoir été prise pour réduire ce déséquilibre. Le retour aux politiques monétaires accommodantes de l'ère de la grande crise a perturbé les calculs des gouvernements en termes d'emprunts, mais reste à voir s'ils pourront rectifier leur politique budgétaire de manière à résoudre l'équation plus ou moins vite. À court terme, les moindres décisions en matière de dépenses pourraient lourdement peser sur l'économie et les marchés. Un léger resserrement budgétaire en 2024 augmenterait sans doute la probabilité d'un atterrissage brutal, mais le maintien du dosage actuel pourrait entraîner un regain d'inflation ou déboucher sur une période de stagflation. Aucune issue ne saurait être particulièrement bénéfique pour les valorisations des actifs à risque.

Les risques macroéconomiques se sont aggravés face au développement d'un nouveau contexte géopolitique incertain, marqué par l'émergence d'une vague coalition de pays autoritaires comme la Chine, la Russie, la Corée du Nord et l'Iran. Cet « axe central » (en référence à la théorie du heartland) contrôle un vaste ensemble de régions presque contiguës à travers l'Eurasie et au sein du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et s'est traduit au cours des dernières années, par un certain aventurisme militaire de plus en plus expansif, orchestré de manière directe ou par voies intermédiaires. Les relations étroites que ces gouvernements entretiennent réciproquement laissent au minimum entrevoir une intensification des frictions au sein des relations économiques avec l'occident et ces conflits armés locaux actuels (comme entre la Russie et l'Ukraine ou entre Israël et le Hamas) pourraient amplement s'étendre de plusieurs manières.

Dans ce contexte, le compartiment FEAIF a enregistré un rendement de 10,23 % (en USD, classe d'actions AUC) entre le 28 février 2023 et le 29 février 2024. Nos titres de participation et ceux liés à l'or ont les uns comme les autres contribué à la performance, de même que notre position en actifs liquides et équivalents. Notre exposition aux actions dans les services de communication, les technologies de l'information et la finance ont signé les meilleures contributions à la performance absolue au cours de cette période tandis que l'énergie, les services publics et les matériaux ont représenté les plus gros obstacles. Parmi les valeurs individuelles (hormis celles liées à l'or) ayant contribué à la performance du Fonds, Meta, Oracle, Alphabet, HCA Healthcare, Salesforce, FEMSA, Microsoft, MS&D Insurance, Taiwan Semiconductor Manufacturing et Comcast se placent en tête du classement. En revanche, C.H. Robinson, NOV, IPG Photonics, Nutrien, Schlumberger, Wells Fargo, UGI, Alibaba, CK Asset Holdings et FANUC s'inscrivent en bas du tableau.

Entre fin février 2023 et fin février 2024, nous avons constitué neuf nouvelles positions sur actions : cinq basées en Europe (une dans chacun des secteurs suivants : produits de consommation de base, immobilier, soins de santé, industrie et énergie) et quatre en Amérique du Nord (deux dans l'énergie, une dans l'immobilier et une dans les médias et le divertissement). Au cours de cette période, nous avons entièrement cédé 12 positions en actions : CRH, DR Horton, Travelers, Union Pacific et W.R. Berkley quand les cours des actions ont atteint les valeurs intrinsèques¹ que nous avions estimées ; Fidelity National Information Services du fait d'une réévaluation du modèle économique de cette société ; et Imperial Oil en raison des contraintes ESG particulières de ce fonds. L'équipe a décidé de se défaire de Wells Fargo, car la société a changé de modèle économique ; en particulier, la gestion d'actifs a été supprimée, alors que c'était la diversification et la génération de commissions que représentait cette activité qui nous intéressaient. Par ailleurs, la société a maintenu des dépenses de conformité élevées suite au scandale des faux comptes datant de quelques années auparavant. Nous avons liquidé notre position dans GSK, après la scission de la société et la révision subséquente de sa valeur intrinsèque. Nous avons néanmoins conservé Haleon, l'activité soins de santé grand public issue de cette division. Nous avons cédé nos participations dans Lotte Wellfood et Lotte Corp, deux valeurs relativement peu liquides, en procédant à une réduction progressive tout au long de l'année et en saisissant deux opportunités de liquidation finale en janvier et février. Nous avons revendu Mitsubishi Estate après avoir évalué la société. En effet, le fait de mettre l'accent sur la croissance d'actifs, que nous considérons comme non essentiels, a potentiellement rendu la structure du capital moins viable. Nous avons complété ou réduit plusieurs positions tout au long de la période afin de maintenir l'équilibre du portefeuille et de promouvoir une certaine diversification.²

Bien que les marchés financiers ne semblent généralement pas s'inquiéter des difficultés que nous avons observées en début d'année et citées dans ce rapport, il nous semble tout à fait possible que l'aversion pour le risque augmente à un moment donné. Même si nous ne saurions parier sur le moment en question, nous sommes convaincus d'avoir conservé un positionnement prudent en ne détenant qu'un portefeuille de sociétés de qualité faisant état de flux de trésorerie constants et d'une allocation de capital judicieuse que nous avons complété avec des valeurs liées à l'or à des fins de couverture éventuelle.

1. La « valeur intrinsèque » repose sur notre estimation de ce qu'un acheteur prudent et rationnel paierait au comptant pour la totalité d'une entreprise sur des marchés normaux. First Eagle définit la « marge de sécurité » comme la différence entre le prix de marché d'une entreprise et notre estimation de sa valeur intrinsèque.

2. La diversification ne saurait garantir les retours sur investissement du compartiment ni éliminer le risque de pertes.

FIRST EAGLE AMUNDI INCOME BUILDER FUND

Tout au long de l'année 2023 et au cours des deux premiers mois de 2024, les actifs à risque ont affiché une performance paraissant s'effriter et refluer tout comme l'expectative des investisseurs face à la politique de la Fed. Alors que la croyance selon laquelle « les taux n'avaient pas fini d'augmenter » qui s'était imposée pendant

la plus grande partie de l'année, entraînant une correction prononcée des bons du Trésor et une faiblesse généralisée des actions, l'espoir que la perspective d'un « atterrissage en douceur » et d'une série de baisses de taux pointe rapidement son nez s'est apparemment installé au mois d'octobre. Le retour d'un climat de relâchement monétaire, renforcé par les publications de données macroéconomiques et le discours de la Fed dans les semaines qui ont suivi, a soutenu le redressement de la majorité des classes d'actifs sur le restant de l'année. L'ampleur du marché boursier s'est accentuée parallèlement à cette reprise, contrairement aux mouvements de hausse précédents qui ne concernaient qu'un sous-ensemble réduit de très grands noms du secteur technologique. Toujours est-il que les titres de croissance ont continué de surclasser leurs homologues de valeur.

Les rendements de marché de 2023 ont été accueillis avec soulagement après une année 2022 lugubre, mais au vu des conditions excellentes de début d'année nous nous sommes demandé si cet engouement reflétait véritablement la réalité. Le contexte financier nous semble aujourd'hui confronté à un grand nombre de difficultés dont l'aggravation pourrait secouer des marchés apparemment trop complaisants et induire un tout nouveau sentiment d'aversion pour le risque aux dépens de nombreux actifs financiers.

Par exemple, les valorisations de marché actuelles indiquent que les investisseurs n'envisagent rien d'autre qu'un atterrissage en douceur de l'économie même si la question est loin d'être élucidée ; Selon nous, le risque d'une issue négative ne fait que prolonger la période de réflexion que la Fed s'octroie avant d'agir. Nous avons longtemps été sceptiques quant à la capacité de la banque centrale à éviter une entrée en récession de l'économie et continuons de l'être ; compte tenu de la fermeté persistante du marché de l'emploi domestique, il nous est difficile d'envisager un scénario où la croissance des salaires retomberait spontanément à un niveau qui concorde avec l'objectif d'inflation sans que le taux de chômage n'augmente de façon considérable.

La trajectoire fiscale insoutenable des États-Unis comme celle d'autres pays développés nous inquiètent également, étant donné que leur dette publique continue de grossir et qu'aucune mesure en matière de dépenses ne semble avoir été prise pour réduire ce déséquilibre. Le retour aux politiques monétaires accommodantes de l'ère de la grande crise a perturbé les calculs des gouvernements en termes d'emprunts, mais reste à voir s'ils pourront rectifier leur politique budgétaire de manière à résoudre l'équation plus ou moins vite. À court terme, les moindres décisions en matière de dépenses pourraient lourdement peser sur l'économie et les marchés. Un léger resserrement budgétaire en 2024 augmenterait sans doute la probabilité d'un atterrissage brutal, mais le maintien du dosage actuel pourrait entraîner un regain d'inflation ou déboucher sur une période de stagflation. Aucune issue ne saurait être particulièrement bénéfique pour les valorisations des actifs à risque.

Les risques macroéconomiques se sont aggravés face au développement d'un nouveau contexte géopolitique incertain, marqué par l'émergence d'une vague coalition de pays autoritaires comme la Chine, la Russie, la Corée du Nord et l'Iran. Cet « axe central » (en référence à la théorie du heartland) contrôle un vaste ensemble de régions presque contiguës à travers l'Eurasie et au sein du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et s'est traduit au cours des dernières années, par un certain aventurisme militaire de plus en plus expansif, orchestré de manière directe ou par voies intermédiaires. Les relations étroites que ces gouvernements entretiennent réciproquement laissent au minimum entrevoir une intensification des frictions au sein des relations économiques avec l'occident et ces conflits armés locaux actuels (comme entre la Russie et l'Ukraine ou entre Israël et le Hamas) pourraient amplement s'étendre de plusieurs manières.

Dans ce contexte, le compartiment FEAI BF a enregistré un rendement de 4,38 % (en USD, classe d'actions AUC) entre le 28 février 2023 et le 29 février 2024. Nos actions et obligations en portefeuilles ont contribué à la performance, de même que nos titres liés à l'or ou nos avoirs liquides et équivalents. La finance, les biens de consommation de base et les soins de santé ont compté parmi les meilleures contributions à la performance absolue au cours de cette période, l'immobilier et les services publics étant en revanche les deux secteurs les plus pénalisants. Parmi les valeurs individuelles (hormis celles liées à l'or) ayant contribué à la performance du Fonds, FEMSA, Colgate-Palmolive, HCA, Coca-Cola FEMSA, Investor AB, Power Corp of Canada, MS&AD Insurance Group, Industrivarden AB, Schindler et Comcast se placent en tête du classement. En revanche, Compania Cervecerias Unidas, Jardine Matheson, CK Asset Holdings, Hongkong Land Holdings, Groupe Bruxelles Lambert, Nestlé, Wells Fargo, Great Eagle Holdings, C.H. Robinson et Hysan Development s'inscrivent en bas du tableau.

Entre fin février 2023 et fin février 2024, nous avons constitué sept nouvelles positions sur actions : cinq en Europe (deux dans les biens de consommation de base et trois respectivement dans l'immobilier, l'industrie et l'énergie) et deux en Amérique du Nord (les deux dans le secteur des matériaux). Au cours de la même période, nous avons revendu les dix participations (exception faite des titres liés à l'or) suivantes : Fidelity National Information Services après avoir réévalué sa valeur intrinsèque ; GSK, après la scission de la société et la révision subséquente de sa valeur intrinsèque. Nous avons néanmoins conservé Haleon, l'activité soins de santé grand public issue de cette division ; HAL Trust et Imperial Oil Limited en raison de la politique ESG d'Amundi et des paramètres du fonds qui rendent ces titres inadéquats ; Komatsu afin de réduire la cyclotité de ce portefeuille particulier et d'opérer en même temps une prise de profits ; et Ross Stores, RPM International, Walmart et Guoco Group du fait d'une baisse de rendements à un niveau ne concordant pas avec les paramètres idéaux du fonds. L'équipe a décidé de se défaire de Wells Fargo, car la société a changé de modèle économique ; en particulier, la gestion d'actifs a été supprimée, alors que c'était la diversification et la génération de commissions que représentait cette activité qui nous intéressaient. Par ailleurs, la société a maintenu des dépenses de conformité élevées suite au scandale des faux comptes datant de quelques années auparavant.

Bien que les marchés financiers ne semblent généralement pas s'inquiéter des difficultés que nous avons observées en début d'année et citées dans ce rapport, il nous semble tout à fait possible que l'aversion pour le risque augmente à un moment donné. Même si nous ne saurions parier sur le moment en question, nous sommes convaincus d'avoir conservé un positionnement prudent en ne détenant qu'un portefeuille de sociétés de qualité faisant état de flux de trésorerie constants et d'une allocation de capital judicieuse que nous avons complétée avec des valeurs liées à l'or à des fins de couverture éventuelle.

1. La « valeur intrinsèque » repose sur notre estimation de ce qu'un acheteur prudent et rationnel paierait au comptant pour la totalité d'une entreprise sur des marchés normaux. First Eagle définit la « marge de sécurité » comme la différence entre le prix de marché d'une entreprise et notre estimation de sa valeur intrinsèque.
2. La diversification ne saurait garantir les retours sur investissement du compartiment ni éliminer le risque de pertes.

FIRST EAGLE AMUNDI SUSTAINABLE VALUE FUND

Tout au long de l'année 2023 et au cours des deux premiers mois de 2024, les actifs à risque ont affiché une performance paraissant s'effriter et refluer tout comme l'expectative des investisseurs face à la politique de la Fed. Alors que la croyance selon laquelle « les taux n'avaient pas fini d'augmenter » qui s'était imposée pendant la plus grande partie de l'année, entraînant une correction prononcée des bons du Trésor et une faiblesse généralisée des actions, l'espoir que la perspective d'un « atterrissage en douceur » et d'une série de baisses de taux pointe rapidement son nez s'est apparemment installé au mois d'octobre. Le retour d'un climat de relâchement monétaire, renforcé par les publications de données macroéconomiques et le discours de la Fed dans les semaines qui ont suivi, a soutenu le redressement de la majorité des classes d'actifs sur le restant de l'année. L'ampleur du marché boursier s'est accentuée parallèlement à cette reprise, contrairement aux mouvements de hausse précédents qui ne concernaient qu'un sous-ensemble réduit de très grands noms du secteur technologique. Toujours est-il que les titres de croissance ont continué de surclasser leurs homologues de valeur.

Les rendements de marché de 2023 ont été accueillis avec soulagement après une année 2022 lugubre, mais au vu des conditions excellentes de début d'année nous nous sommes demandé si cet engouement reflétait véritablement la réalité. Le contexte financier nous semble aujourd'hui confronté à un grand nombre de difficultés dont l'aggravation pourrait secouer des marchés apparemment trop complaisants et induire un tout nouveau sentiment d'aversion pour le risque aux dépens de nombreux actifs financiers.

Par exemple, les valorisations de marché actuelles indiquent que les investisseurs n'envisagent rien d'autre qu'un atterrissage en douceur de l'économie même si la question est loin d'être élucidée ; Selon nous, le risque d'une issue négative ne fait que prolonger la période de réflexion que la Fed s'octroie avant d'agir. Nous avons longtemps été sceptiques quant à la capacité de la banque centrale à éviter une entrée en récession de l'économie et continuons de l'être ; compte tenu de la fermeté persistante du marché de l'emploi domestique, il nous est difficile d'envisager un scénario où la croissance des salaires retomberait spontanément à un niveau qui concorde avec l'objectif d'inflation sans que le taux de chômage n'augmente de façon considérable.

La trajectoire fiscale insoutenable des États-Unis comme celle d'autres pays développés nous inquiètent également, étant donné que leur dette publique continue de grossir et qu'aucune mesure en matière de dépenses ne semble avoir été prise pour réduire ce déséquilibre. Le retour aux politiques monétaires accommodantes de l'ère de la grande crise a perturbé les calculs des gouvernements en termes d'emprunts, mais reste à voir s'ils pourront rectifier leur politique budgétaire de manière à résoudre l'équation plus ou moins vite. À court terme, les moindres décisions en matière de dépenses pourraient lourdement peser sur l'économie et les marchés. Un léger resserrement budgétaire en 2024 augmenterait sans doute la probabilité d'un atterrissage brutal, mais le maintien du dosage actuel pourrait entraîner un regain d'inflation ou déboucher sur une période de stagflation. Aucune issue ne saurait être particulièrement bénéfique pour les valorisations des actifs à risque.

Les risques macroéconomiques se sont aggravés face au développement d'un nouveau contexte géopolitique incertain, marqué par l'émergence d'une vague coalition de pays autoritaires comme la Chine, la Russie, la Corée du Nord et l'Iran. Cet « axe central » (en référence à la théorie du heartland) contrôle un vaste ensemble de régions presque contiguës à travers l'Eurasie et au sein du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et s'est traduit au cours des dernières années, par un certain aventurisme militaire de plus en plus expansif, orchestré de manière directe ou par voies intermédiaires. Les relations étroites que ces gouvernements entretiennent réciproquement laissent au minimum entrevoir une intensification des frictions au sein des relations économiques avec l'occident et ces conflits armés locaux actuels (comme entre la Russie et l'Ukraine ou entre Israël et le Hamas) pourraient amplement s'étendre de plusieurs manières.

Dans ce contexte, le compartiment FEASVF a enregistré un rendement de 8,35 % (en USD, classe d'actions AUC) entre le 28 février 2023 et le 29 février 2024. Nos titres de participation et ceux liés à l'or ont les uns comme les autres contribué à la performance, de même que notre position en actifs liquides et équivalents. Parmi les valeurs individuelles (hormis celles liées à l'or) ayant contribué à la performance du Fonds, Salesforce, Alphabet, FEMSA, Taiwan Semiconductor Manufacturing, MS&AD Insurance, HCA Healthcare, Willis Towers Watson Public Limited, Oracle, Comcast et Schindler se placent en tête du classement. En revanche, Nutrien, Fidelity National Information Services, Dentsply Sirona, Truist Financial, Reckitt Benckiser, Naspers Limited, Groupe Bruxelles Lambert, Safestore Holdings, Lloyds Banking Group et Victrex s'inscrivent en bas du tableau.

Entre fin février 2023 et fin février 2024, nous avons constitué 15 nouvelles positions sur actions : neuf en Europe (cinq dans l'immobilier, deux dans les biens de consommation de base et une dans les matériaux), quatre en Amérique du Nord (respectivement dans les médias et le divertissement, l'industrie, le transport et l'immobilier) et deux en Asie (respectivement dans les technologies de l'information et les soins de santé). Au cours de cette même période, nous avons revendu les participations suivantes : CRH et Union Pacific dans la mesure où les cours des actions ont atteint les valeurs intrinsèques¹ estimées par notre équipe ; Ross Stores, Nestlé, DAIWA Industries, Extra Space Storage, Shimano et C.H. Robinson, étant donné que les notations ESG calculées par Amundi avaient atteint des niveaux qui ne concordent plus avec les paramètres du fonds ; et Fidelity National Information Services du fait d'une réévaluation du modèle économique de cette société ; Nous avons revendu Mitsubishi Estate après avoir évalué la société. En effet, le fait de mettre l'accent sur la croissance d'actifs, que nous considérons comme non essentiels, a potentiellement rendu la structure du capital moins viable. Finalement, nous avons liquidé notre position dans GSK, après la scission de la société et la révision subséquente de sa valeur intrinsèque. Nous avons néanmoins conservé Haleon, l'activité soins de santé grand public issue de cette division. Nous avons complété ou réduit plusieurs positions tout au long de la période afin de maintenir l'équilibre du portefeuille et de promouvoir une certaine diversification.²

Bien que les marchés financiers ne semblent généralement pas s'inquiéter des difficultés que nous avons observées en début d'année et citées dans ce rapport, il nous semble tout à fait possible que l'aversion pour le risque augmente à un moment donné. Même si nous ne saurions parier sur le moment en question, nous sommes convaincus d'avoir conservé un positionnement prudent en ne détenant qu'un portefeuille de sociétés de qualité faisant état de flux de trésorerie constants et d'une allocation de capital judicieuse que nous avons complété avec des valeurs liées à l'or à des fins de couverture éventuelle.

1. La « valeur intrinsèque » repose sur notre estimation de ce qu'un acheteur prudent et rationnel paierait au comptant pour la totalité d'une entreprise sur des marchés normaux. First Eagle définit la « marge de sécurité » comme la différence entre le prix de marché d'une entreprise et notre estimation de sa valeur intrinsèque.

2. La diversification ne saurait garantir les retours sur investissement du compartiment ni éliminer le risque de pertes.

Portefeuille-titres au 29/02/24

Quantité	Valeur d'évaluation	% des actifs nets	Quantité	Valeur d'évaluation	% des actifs nets
	USD			USD	
Positions longues	5,222,800,241	98.00	819,738 DENTSPLY INTERNATIONAL INC	26,789,038	0.50
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé	4,320,191,986	81.07	1,040,164 DOUGLAS EMMET	13,750,968	0.26
Actions	4,277,213,652	80.26	142,813 ELEVANCE HEALTH INC	71,585,016	1.34
<i>Allemagne</i>	53,131,621	1.00	711,687 EQUITY RESIDENTIAL REIT	42,850,674	0.80
124,862 BRENNTAG AG	11,401,376	0.21	220,072 EXPEDIT INTL WASH	26,320,611	0.49
396,412 HENKEL KGAA VZ PFD	29,839,657	0.57	132,768 EXTRA SPACE STORAGE INC	18,716,305	0.35
69,632 MERCK KGAA	11,890,588	0.22	1,082,784 EXXON MOBIL CORP	113,172,584	2.12
<i>Belgique</i>	54,102,734	1.02	487,743 FIDELITY NATIONAL FINANCIAL CLASSE A	24,670,041	0.46
721,021 GROUPE BRUXELLES LAMBERT	54,102,734	1.02	895,944 FLOWSERVE CORP	37,916,350	0.71
<i>Bermudes</i>	65,120,707	1.22	353,034 HCA HEALTHCARE RG REGISTERED SHS	110,040,698	2.06
1,783,690 GUOCO GRP	20,004,170	0.38	351,588 IPG PHOTONICS	30,359,624	0.57
3,540,900 HONGKONG LAND HOLDINGS	11,968,242	0.22	507,570 KRAFT HEINZ CO/THE	17,907,070	0.34
790,940 JARDINE MATHESON HOLDINGS	33,148,295	0.62	304,374 META PLATFORMS INC	149,182,829	2.80
<i>Brésil</i>	66,656,179	1.25	53,781 MICROSOFT CORP	22,245,973	0.42
16,984,839 AMBEV SP ADS	42,292,249	0.79	916,949 NEWMONT CORP/PORTAION	28,654,656	0.54
11,718,917 ITAUSA SA	24,363,930	0.46	3,054,320 NOV INC	51,618,008	0.97
<i>Canada</i>	169,262,019	3.18	273,801 ONEOK INC	20,567,931	0.39
300,589 AGNICO EAGLE MINES	14,458,472	0.27	1,465,004 ORACLE CORP	163,611,648	3.06
2,653,846 BARRICK GOLD CORPORATION	38,858,885	0.73	96,904 PPG INDUSTRIES INC	13,721,606	0.26
135,371 FRANCO NEVADA	14,199,542	0.27	146,414 ROSS STORES INC	21,809,829	0.41
506,446 NUTRIEN LTD	26,484,909	0.50	157,992 ROYAL GOLD INC	16,214,719	0.30
1,391,172 POWER CORP OF CANADA	40,212,185	0.75	96,487 RPM INTERNATIONAL INC	11,129,775	0.21
848,868 WHEATON PRECIOUS METALS CORP	35,048,026	0.66	157,232 SALESFORCE.COM	48,556,386	0.91
<i>Corée du Sud</i>	57,422,932	1.08	321,937 TEXAS INSTRUMENTS	53,869,718	1.01
56,706 FURSYS	1,422,334	0.03	523,844 UGI CORP	12,823,701	0.24
114,416 HYUNDAI MOBIS	20,836,498	0.39	382,356 UNIVERSAL HEALTH SERV CL B	63,876,393	1.20
94,211 NAVER CORP	13,796,295	0.26	677,098 US BANCORP	28,411,032	0.53
447,380 SAMSUNG ELECTRONICS PREF SHS	21,367,805	0.40	471,078 WALMART INC	27,609,882	0.52
<i>Curaçao</i>	109,206,710	2.05	334,529 WALT DISNEY CO/THE	37,303,329	0.70
2,259,605 SLB	109,206,710	2.05	1,174,545 WEYERHAEUSER CO REIT	40,380,857	0.76
<i>États-Unis d'Amérique</i>	2,083,390,218	39.08	<i>France</i>	182,858,416	3.43
276,879 ALPHABET INC	38,336,666	0.72	1,167,756 DANONE SA	74,582,816	1.40
536,542 ALPHABET INC SHS C	74,997,841	1.41	216,835 LEGRAND	21,939,588	0.41
216,111 AMERICAN EXPRESS CO	47,414,753	0.89	16,065 LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	14,651,859	0.27
303,660 ANALOG DEVICES INC	58,248,061	1.09	451,844 SANOFI	42,974,957	0.81
1,250,543 BANK OF NEW YORK MELLON CORP	70,142,957	1.32	242,753 SODEXO	19,360,633	0.36
155,579 BECTON DICKINSON & CO	36,646,633	0.69	95,510 WENDEL ACT	9,348,563	0.18
76 BERKSHIRE HATHAWAY A	46,858,636	0.88	<i>Hong-Kong (Chine)</i>	4,197,931	0.08
280,732 BOSTON PROPERTIES INC REIT	18,168,975	0.34	2,563,543 HYSAN DEVELOPMENT CO -H-	4,197,931	0.08
257,753 BROWN & BROWN	21,705,380	0.41	<i>Îles Caimans</i>	57,073,245	1.07
915,093 C.H. ROBINSON WORLDWIDE	67,790,089	1.27	4,028,060 ALIBABA GROUP HOLDING LTD	37,508,535	0.70
291,749 CHARLES SCHWAB CORP	19,482,998	0.37	4,237,000 CK ASSET HOLDINGS LTD	19,564,710	0.37
819,432 COLGATE PALMOLIVE CO	70,897,257	1.33	<i>Irlande</i>	148,623,680	2.79
2,493,040 COMCAST CLASS A	106,826,764	2.00	717,900 MEDTRONIC PLC	59,844,144	1.12
165,252 CUMMINS INC	44,388,340	0.83	325,665 WILLIS TOWERS — SHS	88,779,536	1.67
43,330 DEERE & CO	15,817,617	0.30	<i>Japon</i>	406,736,713	7.63
			183,150 CHOFU SEISAKUSHO	2,533,043	0.05
			1,796,900 FANUC LTD	52,489,118	0.98
			142,927 HIROSE ELECTRIC	15,197,989	0.29
			632,800 HOSHIZAKI CORP	21,588,004	0.41

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Portefeuille-titres au 29/02/24

Quantité	Valeur d'évaluation	% des actifs nets	Quantité	Valeur d'évaluation	% des actifs nets
	USD			USD	
Positions longues	1,606,295,958	99.94	359,441 EXXON MOBIL CORP	37,568,773	2.34
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé	1,503,168,423	93.52	88,908 FIDELITY NATIONAL FINANCIAL CLASSE A	4,496,967	0.28
Actions	1,102,029,172	68.56	1,023 GENERAL AMERICAN INVESTORS CO INC 5.95% PFD	25,759	0.00
<i>Allemagne</i>	23,962,052	1.49	77,538 HCA HEALTHCARE RG REGISTERED SHS	24,168,595	1.50
28,500 BRENNTAG AG	2,602,387	0.16	65,076 IDACORP	5,733,846	0.36
365,115 FUCHS PFD SE	15,559,400	0.97	112,282 KRAFT HEINZ CO/THE	3,961,309	0.25
77,055 HENKEL KGAA VZ PFD	5,800,265	0.36	276,525 NOTHERN TRUST CORP PFD	6,434,737	0.40
<i>Belgique</i>	28,443,478	1.77	30,597 ORACLE CORP	3,417,073	0.21
379,063 GROUPE BRUXELLES LAMBERT	28,443,478	1.77	83,277 ROYAL GOLD INC	8,546,719	0.53
<i>Bermudes</i>	61,835,693	3.85	109,358 STATE STREET CORP	2,621,311	0.16
1,264,045 GREAT EAGLE HOLDINGS LTD	1,824,516	0.11	105,194 TEXAS INSTRUMENTS	17,602,112	1.10
4,162,900 HONGKONG LAND HOLDINGS	14,070,602	0.88	39,031 TRUIST FINANCIAL CORPORATION	1,365,304	0.08
1,037,900 JARDINE MATHESON HOLDINGS	43,498,389	2.71	494,851 TRUIST FINANCIAL CORPORATION	10,357,231	0.64
1,596,200 MANDARIN ORIENT INT	2,442,186	0.15	335,591 US BANCORP	7,188,359	0.45
<i>Brésil</i>	33,065,384	2.06	340,479 US BANCORP	14,286,499	0.89
9,755,767 AMBEV SP ADS	24,291,860	1.51	4,300 US BANCORP PREFERRED PERPETUAL	3,827,000	0.24
4,220,017 ITAUSA SA	8,773,524	0.55	12,268 WELLS FARGO COMPANY PREFERRED	14,476,240	0.90
<i>Canada</i>	66,330,295	4.13	27,926 WEYERHAEUSER CO REIT	960,096	0.06
21,533 AGNICO EAGLE MINES	1,035,747	0.06	224,350 WILLIAMS COMPANIES INC	8,063,139	0.50
114,069 BARRICK GOLD CORPORATION	1,670,253	0.10	<i>France</i>	29,460,804	1.83
66,043 FRANCO NEVADA	6,927,483	0.43	160,981 DANONE SA	10,281,614	0.64
82,742 NUTRIEN LTD	4,327,044	0.27	150,307 SANOFI	14,295,723	0.89
1,129,343 POWER CORP OF CANADA	32,643,950	2.04	53,389 SODEXO	4,258,011	0.26
235,760 TC ENERGY CORPORATION	9,334,258	0.58	6,390 WENDEL ACT	625,456	0.04
251,685 WHEATON PRECIOUS METALS CORP	10,391,560	0.65	<i>Hong-Kong (Chine)</i>	1,498,386	0.09
<i>Chili</i>	24,531,018	1.53	915,017 HYSAN DEVELOPMENT CO -H-	1,498,386	0.09
2,104,207 CERVECERIAS SP.ADR	24,471,928	1.53	<i>Îles Caimans</i>	18,366,446	1.14
17,316 QUINENCO	59,090	0.00	3,977,500 CK ASSET HOLDINGS LTD	18,366,446	1.14
<i>Corée du Sud</i>	10,545,536	0.66	<i>Irlande</i>	17,712,416	1.10
220,793 SAMSUNG ELECTRONICS PREF SHS	10,545,536	0.66	212,481 MEDTRONIC PLC	17,712,416	1.10
<i>Curaçao</i>	3,331,484	0.21	<i>Japon</i>	52,290,949	3.25
68,932 SLB	3,331,484	0.21	310,000 DAIWA INDUSTRIES	2,949,422	0.18
<i>États-Unis d'Amérique</i>	349,795,563	21.75	306,100 FANUC LTD	8,941,465	0.56
69,935 ANALOG DEVICES INC	13,414,932	0.83	160,900 MS AD ASSURANCE	7,965,985	0.50
13,015 BANK OF AMERICA CORP PREFERRED	15,423,035	0.96	25,600 NAGAILEBEN	381,597	0.02
265,835 BANK OF NEW YORK MELLON CORP	14,910,685	0.93	72,700 NOHMI BOSAI	1,075,418	0.07
66,451 BECTON DICKINSON & CO	15,652,533	0.97	140,600 SECOM CO LTD	10,258,248	0.64
134,596 BOSTON PROPERTIES INC REIT	8,711,053	0.54	86,800 SHIMANO	12,097,601	0.74
143,613 C.H. ROBINSON WORLDWIDE	10,638,851	0.66	90,500 SOMPO HOLDINGS SHS	5,310,155	0.33
58,613 CHARLES SCHWAB CORP PFD	1,479,392	0.09	190,200 USS	3,311,058	0.21
421,913 COLGATE PALMOLIVE CO	36,503,913	2.27	<i>Mexique</i>	38,877,683	2.42
572,957 COMCAST CLASS A	24,551,207	1.53	456,175 BOLSA MEXICANA DE VALORES	980,430	0.06
545,184 DOUGLAS EMMET	7,207,332	0.45	119,339 COCA-COLA FEMSA SAB DE CV ADR	11,581,850	0.72
13,216 ELEVANCE HEALTH INC	6,624,520	0.41	112,473 FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SA DE CV FEMSA ADR	13,973,645	0.87
325,146 EQUITY RESIDENTIAL REIT	19,577,041	1.22	777,650 GMEXICO TRANSPORTES SAB DE CV	1,763,401	0.11
			2,182,488 GRUPO MEXICO SAB DE CV -B-	10,578,357	0.66

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Portefeuille-titres au 29/02/24

Quantité	Valeur d'évaluation	% des actifs nets	Quantité	Valeur d'évaluation	% des actifs nets
	USD			USD	
<i>Norvège</i>	18,139,177	1.13	<i>Canada</i>	14,735,392	0.92
2,527,768 ORKLA ASA	18,139,177	1.13	894,000 NUTRIEN LTD 4.9% 27/03/2028	887,125	0.06
<i>Pays-Bas</i>	9,963,746	0.62	867,000 PROVINCE OF QUEBEC 2.5% 20/04/2026	827,751	0.05
109,188 HEINEKEN HOLDING NV	8,436,466	0.52	3,800,000 TRANSCANADA PIPELINES VAR 09/03/2026	3,802,128	0.24
53,389 PLUXEE NV	1,527,280	0.10	9,590,000 TRANSCANADA TRUST VAR 15/08/2076	9,218,388	0.57
<i>Royaume-Uni</i>	140,120,100	8.71	<i>Colombie</i>	3,070,917	0.19
337,821 CALEDONIA INVESTMENTS PLC	14,165,686	0.88	3,735,000 REPUBLIC OF COLOMBIA 3% 30/01/2030	3,070,917	0.19
120,115 DIAGEO	4,500,386	0.28	<i>Corée du Sud</i>	3,075,244	0.19
337,818 GREAT PORTLAND ESTATES PLC REIT	1,540,905	0.10	4,246,950,000 KOREA 1.25% 10/03/2026	3,075,244	0.19
3,965,817 HALEON PLC	16,627,163	1.03	<i>États-Unis d'Amérique</i>	324,252,569	20.18
11,023,158 LLOYDS BANKING GROUP PLC	6,493,513	0.40	13,255,000 ACCO BRANDS CORP 4.25% 15/03/2029	11,760,101	0.73
218,123 RECKITT BENCKISER GROUP PLC	13,790,029	0.86	385,000 AMERICAN TOWER CORP 2.4% 15/03/2025	372,457	0.02
467,400 SHELL PLC	14,708,574	0.92	3,891,000 AMN HEALTHCAR INC 4.625% 01/10/2027	3,663,649	0.23
279,619 THE BERKELEY GROUP HOLDINGS PLC	16,422,256	1.02	744,000 ARAMARK SERVICES INC 5% 01/02/2028	714,597	0.04
1,059,077 UNILEVER PLC	51,871,588	3.22	4,454,000 ARAMARK SERVICES INC 5.00% 01/04/2025	4,428,033	0.28
<i>Singapour</i>	17,627,847	1.10	3,931,000 BALL CORP 6.875% 15/03/2028	4,032,892	0.25
1,077,600 HAW PAR CORP	7,910,143	0.50	9,447,000 BANK OF NY MELLON CORP VAR PERPETUAL	8,488,885	0.53
247,400 UNITED OVERSEAS BANK LTD	5,142,698	0.32	1,983,000 BOSTON PROPERTIES 3.2% 15/01/2025	1,939,334	0.12
1,044,400 UOL GROUP LTD	4,575,006	0.28	11,656,000 CANPACK SA 3.875% 15/11/2029	10,131,861	0.63
<i>Suède</i>	47,532,302	2.96	4,645,000 CENTENE CORP 4.25% 15/12/2027	4,430,122	0.28
484,533 AB INDUSTRIVAERDEN C	16,496,902	1.03	1,000,000 CHARLES RIVER LABORATORI 3.75% 15/03/2029	906,250	0.06
796,624 INVESTOR AB	20,047,525	1.25	2,943,000 CHARLES RIVER LABORATORI 4.25% 01/05/2028	2,763,830	0.17
918,389 SVENSKA HANDELSBANKEN AB	10,987,875	0.68	6,166,000 CITGO PETROLEUM CORP 6.375% 15/06/2026	6,210,272	0.39
<i>Suisse</i>	87,576,434	5.45	9,929,000 CITGO PETROLEUM CORP 7% 15/06/2025	9,920,660	0.62
176,142 CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	28,124,731	1.75	825,000 CROWN AMER CAP CORP VI 4.75% 01/02/2026	808,079	0.05
371,663 NESTLE SA	38,729,588	2.41	850,000 CROWN AMERICAS LLC 5.25% 01/04/2030	819,443	0.05
7,465 SCHINDLER HOLDING N	1,905,751	0.12	950,000 CVS HEALTH CORP 1.3% 21/08/2027	835,174	0.05
71,142 SCHINDLER HOLDING PS	18,816,364	1.17	825,000 CVS HEALTH CORP 3.875% 20/07/2025	808,409	0.05
<i>Taiwan</i>	8,177,365	0.51	800,000 CVS HEALTH CORP 4.3% 25/03/2028	776,928	0.05
63,553 TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	8,177,365	0.51	227,000 DCP MIDSTREAM LLC 6.45% 03/11/2036	235,040	0.01
<i>Thaïlande</i>	12,845,014	0.80	3,801,000 DT MIDSTREAM INC 4.125% 15/06/2029	3,476,965	0.22
1,815,000 BANGKOK BANK (NVDR)	7,236,723	0.45	2,945,000 EDGEWELL PERSONAL CARE 4.125% 01/04/2029	2,686,429	0.17
14,932,400 THAI BEVERAGE PUBLIC CO LTD	5,608,291	0.35	2,612,000 EDGEWELL PERSONAL CARE 5.5% 01/06/2028	2,552,394	0.16
Obligations	401,139,251	24.96	3,698,000 EMBECTA CORPORATION 6.75% 15/02/2030	3,204,872	0.20
<i>Allemagne</i>	16,266,945	1.02	3,306,000 EMBECTA 5% 15/02/2030	2,636,634	0.16
4,919,903 IHO VERWALTUNGS GMBH PIK 6% 15/05/2027	4,854,911	0.30	2,686,000 FAIR ISAAC CORP 4% 15/06/2028	2,499,028	0.16
11,731,000 IHO VERWALTUNGS GMBH 4.75 15/09/26	11,412,034	0.72	2,400,000 GE HEALTHCARE TECH INC 5.6% 15/11/2025	2,408,064	0.15
<i>Arabie saoudite</i>	1,787,958	0.11	2,690,000 HCA INC 3.5% 01/09/2030	2,406,205	0.15
1,800,000 KINGDOM OF SAUDI ARABIA 4.75% 18/01/2028	1,787,958	0.11	4,103,000 HCA INC 5.375% 01/02/2025	4,089,378	0.25
<i>Australie</i>	4,168,000	0.26	3,320,000 HCA INC 5.875% 15/02/2026	3,335,172	0.21
4,546,000 NUFARM AUSTRALIE AMERICA 5.0% 27/01/2030	4,168,000	0.26	5,056,000 IMOLA MERGER CORP 4.75% 15/05/2029	4,691,513	0.29
<i>Brésil</i>	5,634,157	0.35	8,914,000 IRON MOUNTAIN INC 4.875% 15/09/2027	8,563,502	0.53
28,000 BRAZIL 10% 01/01/2025 DIRTY	5,634,157	0.35	1,808,000 IRON MOUNTAIN INC 4.875% 15/09/2029	1,682,778	0.10
			2,184,000 IRON MOUNTAIN INC 5% 15/07/2028	2,070,956	0.13
			1,374,000 IRON MOUNTAIN INC 5.25% 15/03/2028	1,325,168	0.08
			1,600,000 JPMORGAN CHASE & CO VAR 24/02/2026	1,555,216	0.10
			2,450,000 KEY BANK NA 4.15% 08/08/2025	2,373,438	0.15
			1,867,000 KFC HLD PIZZA HUT TACO 4.75% 01/06/2027	1,828,148	0.11
			1,700,000 KRAFT HEINZ FOODS CO 3% 01/06/2026	1,622,463	0.10
			1,675,000 LABORATORY CORP OF AMER 3.6% 01/02/2025	1,642,555	0.10

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Portefeuille-titres au 29/02/24

Quantité		Valeur d'évaluation	% des actifs nets	Quantité		Valeur d'évaluation	% des actifs nets
		USD				USD	
3,365,000	MANUF AND TRADERS TRUST CO 4.65% 27/01/2026	3,278,082	0.20	Actions/Parts d'OPCVM/OPC			
3,725,000	MANUFACTURERS AND TRADERS TRUST CO 4.7% 27/01/2028	3,585,164	0.22	Actions/Parts de fonds d'investissements			
3,950,000	MSCI INC 4% 15/11/2029	3,629,695	0.23	<i>Irlande</i>			
3,275,000	POST HOLDINGS INC 5.75% 01/03/2027	3,306,375	0.21	634,394	AMUNDI PHYSICAL GOLD ETC	51,551,491	3.21
2,451,000	PRA GROUP INC 7.375% 01/09/2025	2,447,961	0.15	1,296,695	ISHARES PHYSICAL GOLD ETC	51,576,044	3.21
4,957,000	ROLLER BEARING COMPANY OF AMERICA INC 4.375% 15/10/2029	4,519,842	0.28	Total portefeuille-titres			
1,529,000	SCRIPPS ESCROW II INC 5.375% 15/01/2031	873,365	0.05	1,606,295,958 99.94			
12,033,000	SEG HLD LLC SEG FIN CORP 5.625% 15/10/2028	12,371,488	0.77				
1,018,000	SERVICE CORP INTERNATIONAL 5.125% 01/06/2029	988,590	0.06				
1,677,000	SERVICE CORP INTL 4.625% 15/12/2027	1,611,580	0.10				
3,776,000	TELEFLEX INC 4.625% 15/11/2027	3,609,403	0.22				
13,527,000	TRUIST FIN CORP VAR PERP	12,845,780	0.80				
4,625,000	TSY INFL IX N B I 1.250% 15/04/2028	4,593,955	0.29				
5,198,000	UNITED AIRLINES INC 4.375% 15/04/2026	5,009,624	0.31				
3,465,000	UNITED AIRLINES INC 4.625% 15/04/2029	3,198,056	0.20				
2,000,000	UNITED STATES OF AMERICA I 0.25% 15/01/2025	2,545,841	0.16				
22,242,300	UNITED STATES OF AMERICA 0.375% 31/12/2025	20,576,300	1.29				
9,500,000	UNITED STATES OF AMERICA 1.75% 15/03/2025	9,185,684	0.57				
3,050,000	UNITED STATES OF AMERICA 6.125% 15/11/27	3,233,000	0.20				
1,550,000	UNITED STATES OF AMERICA 6.625% 15/02/27	1,646,270	0.10				
7,550,000	USA 0.125% 15/07/2024	9,761,466	0.61				
15,279,200	USA I 0.125% 15/04/2027	15,647,527	0.97				
13,575,000	USA TREASURY INFLATION INDEX NB I 15/07/2025	17,184,049	1.08				
16,900,000	USA TREASURY 1.75% 31/12/2024	16,439,540	1.03				
10,990,000	USA TREASURY 1.75% 31/12/2026	10,211,255	0.64				
7,450,000	USA 3.375% 15/05/2033	6,949,453	0.43				
3,200,000	USA 4.5% 30/09/2028	3,242,500	0.20				
1,764,000	VICI PROPERTIES 5.625% 01/05/2024	1,762,448	0.11				
6,673,000	WESCO DISTRIBUTION INC 7.25% 15/06/2028	6,828,081	0.42				
2,550,000	WI TREASURY SEC 4% 15/08/2033	2,473,301	0.15				
	<i>Îles Caïmans</i>	4,076,124	0.25				
3,882,834	AMERICAN AIRLINES AADVAN 5.5% 20/04/2026	2,887,344	0.18				
1,215,000	AMERICAN AIRLINES AADVAN 5.75% 20/04/2029	1,188,780	0.07				
	<i>Italie</i>	4,999,632	0.31				
5,100,000	ITALY GOVT INT BOND 2.375% 17/10/2024	4,999,632	0.31				
	<i>Mexique</i>	9,241,736	0.57				
595,700	UNITED MEXICAN STATES 10% 05/12/2024	3,465,474	0.22				
1,066,300	UNITED MEXICAN STATES 5.75% 05/03/2026	5,776,262	0.35				
	<i>Pologne</i>	1,132,068	0.07				
1,180,000	CANPACK SA EASTERN LAND 3.125% 01/11/2025	1,132,068	0.07				
	<i>Roumanie</i>	2,367,965	0.15				
2,300,000	ROUMANIE 6.625% 17/02/2028	2,367,965	0.15				
	<i>Singapore</i>	6,330,544	0.39				
8,947,000	REPUBLIC OF SINGAPORE 1.25% 01/11/2026	6,330,544	0.39				

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Portefeuille-titres au 29/02/24

Quantité	Valeur d'évaluation	% des actifs nets	Quantité	Valeur d'évaluation	% des actifs nets
	USD			USD	
Positions longues	448,486,066	97.92	75,457 LEGRAND	7,634,817	1.67
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs et/ou négociées sur un autre marché réglementé	448,486,066	97.92	1,125 LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON SE	1,026,041	0.22
Actions	448,486,066	97.92	93,409 SANOFI	8,884,144	1.94
<i>Afrique du Sud</i>	14,597,479	3.19	54,957 SODEXO	4,383,066	0.96
88,755 NASPERS LTD	14,597,479	3.19	<i>Guemesey</i>	2,102,965	0.46
<i>Allemagne</i>	6,287,514	1.37	48,981 SHURGARD SELF STORAGE LIMITED	2,102,965	0.46
54,426 BRENNTAG AG	4,969,737	1.08	<i>Îles Féroé</i>	9,660,263	2.11
3,033 HENKEL KGAA VZ PFD	228,307	0.05	154,437 BAKKAFROST	9,660,263	2.11
6,380 MERCK KGAA	1,089,470	0.24	<i>Irlande</i>	22,435,951	4.90
<i>Belgique</i>	2,987,419	0.65	112,872 MEDTRONIC PLC	9,409,010	2.05
39,813 GROUPE BRUXELLES LAMBERT	2,987,419	0.65	47,786 WILLIS TOWERS — SHS	13,026,941	2.85
<i>Brésil</i>	6,497,695	1.42	<i>Japon</i>	23,131,782	5.05
2,609,516 AMBEV SP ADS	6,497,695	1.42	166,000 MS AD ASSURANCE	8,218,481	1.79
<i>Canada</i>	31,297,208	6.83	400 NAGAILEBEN	5,962	0.00
176,834 AGNICO EAGLE MINES	8,505,799	1.86	196,300 NIHON KOHDEN	5,435,072	1.19
122,105 NUTRIEN LTD	6,385,557	1.39	59,700 SECOM CO LTD	4,355,742	0.95
177,983 POWER CORP OF CANADA	5,144,644	1.12	87,200 SOMPO HOLDINGS SHS	5,116,525	1.12
272,748 WHEATON PRECIOUS METALS CORP	11,261,208	2.46	<i>Mexique</i>	15,207,373	3.32
<i>Corée du Sud</i>	12,073,206	2.64	90,436 FOMENTO ECONOMICO MEXICANO SA DE CV	11,235,769	2.45
252,778 SAMSUNG ELECTRONICS PREF SHS	12,073,206	2.64	FEMSAADR	531,237	0.12
<i>États-Unis d'Amérique</i>	175,058,987	38.21	42,380 INDUSTRIAS PENOLES SA DE CV	3,440,367	0.75
5,129 ALPHABET INC	710,161	0.16	1,444,403 TERRA13 REIT	3,440,367	0.75
95,721 ALPHABET INC SHS C	13,379,881	2.91	<i>Norvège</i>	264,097	0.06
41,857 ANALOG DEVICES INC	8,029,010	1.75	36,803 ORKLA ASA	264,097	0.06
129,444 BANK OF NEW YORK MELLON CORP	7,260,514	1.59	<i>Pays-Bas</i>	4,512,445	0.99
34,960 BECTON DICKINSON & CO	8,234,828	1.80	38,055 HEINEKEN HOLDING NV	2,940,339	0.65
90,876 BOSTON PROPERTIES INC REIT	5,881,495	1.28	54,956 PLUXEE NV	1,572,106	0.34
64,003 COLGATE PALMOLIVE CO	5,537,540	1.21	<i>Royaume-Uni</i>	53,321,886	11.64
261,809 COMCAST CLASS A	11,218,516	2.45	256,635 BIG YELLOW GROUP REIT	3,255,999	0.71
3,362 DEERE & CO	1,227,298	0.27	50,821 DERWENT LONDON PLC REIT	1,236,846	0.27
192,791 DENTSPLY INTERNATIONAL INC	6,300,410	1.38	37,488 DIAGEO	1,404,574	0.31
415,627 DOUGLAS EMMET	5,494,589	1.20	28,635 FRESNILLO PLC-W/I	164,952	0.04
24,502 ELEVANCE HEALTH INC	12,281,628	2.68	317,537 GREAT PORTLAND ESTATES PLC REIT	1,448,397	0.32
180,105 EQUITY RESIDENTIAL REIT	10,844,122	2.37	2,670,948 HALEON PLC	11,198,270	2.44
38,918 HCA HEALTHCARE RG REGISTERED SHS	12,130,741	2.65	11,595,863 LLOYDS BANKING GROUP PLC	6,830,882	1.49
4,427 MICROSOFT CORP	1,831,184	0.40	141,024 RECKITT BENCKISER GROUP PLC	8,915,726	1.94
443,565 NEWMONT CORPORAION	13,861,406	3.02	220,536 SAFESTORE HOLDINGS	2,132,674	0.47
78,497 ORACLE CORP	8,766,545	1.91	153,560 THE BERKELEY GROUP HOLDINGS PLC	9,018,706	1.96
76,789 ROYAL GOLD INC	7,880,855	1.72	144,672 UNILEVER PLC	7,085,761	1.55
49,992 SALESFORCE.COM	15,438,528	3.36	40,434 VICTREX	629,099	0.14
59,536 TEXAS INSTRUMENTS	9,962,159	2.18	<i>Suède</i>	12,256,858	2.68
73,354 TRUIST FINANCIAL CORPORATION	2,565,923	0.56	36,422 INDUSTRIVARDEN AB A	1,243,580	0.27
49,316 WALT DISNEY CO/THE	5,499,227	1.20	72,048 INVESTOR AB	1,813,132	0.40
21,013 WEYERHAEUSER CO REIT	722,427	0.16	768,967 SVENSKA HANDELSBANKEN AB	9,200,146	2.01
<i>France</i>	25,793,581	5.63			
60,523 DANONE SA	3,865,513	0.84			

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Portefeuille-titres au 29/02/24

Quantité	Valeur d'évaluation USD	% des actifs nets
<i>Suisse</i>	17,339,106	3.79
37,507 CIE FINANCIERE RICHEMONT SA	5,988,772	1.31
42,914 SCHINDLER HOLDING PS	11,350,334	2.48
<i>Taiwan</i>	13,660,251	2.98
106,165 TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	13,660,251	2.98
Total portefeuille-titres	448,486,066	97.92

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

	Note	First Eagle Amundi International Fund		First Eagle Amundi Income Builder Fund	
		29/02/2024 USD	28/02/2023 USD	29/02/2024 USD	28/02/2023 USD
Actifs		5,359,864,958	5,551,079,289	1,622,567,244	1,794,386,548
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2	5,222,800,241	5,141,534,814	1,606,295,958	1,775,175,695
<i>Prix d'acquisition</i>		<i>4,054,740,637</i>	<i>4,227,965,426</i>	<i>1,560,934,747</i>	<i>1,751,135,867</i>
<i>Plus/moins-value non réalisée sur le portefeuille-titres</i>		<i>1,168,059,604</i>	<i>913,569,388</i>	<i>45,361,211</i>	<i>24,039,828</i>
Avoirs en banque et liquidités		119,490,575	399,426,276	6,157,902	6,003,076
Intérêts à recevoir		988,104	1,371,868	4,262,858	4,634,955
Dividendes à recevoir		5,839,298	5,049,329	1,994,850	1,863,416
Brokers à recevoir		2,315,857	799,697	96,581	5,442,288
Souscriptions à recevoir		4,446,848	2,897,287	1,759,824	1,267,118
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2, 7	3,984,035	-	1,999,271	-
À recevoir sur change spot		-	18	-	-
Passifs		30,224,142	47,280,190	15,291,369	25,160,063
Dettes bancaires à vue		413,526	-	13	-
Dividendes à payer	8	10,163,493	-	11,655,614	-
Brokers à payer		4,928,443	1,598,584	646,994	355,341
Rachats à payer		6,131,641	6,824,131	699,794	242,566
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2, 7	-	10,419,418	-	8,236,782
Frais de gestion à payer		7,401,495	16,243,051	1,932,093	4,564,924
À payer sur change spot		10,700	-	1,573	7,127
Autres passifs		1,174,844	12,195,006	355,288	11,753,323
Valeur nette d'inventaire		5,329,640,816	5,503,799,099	1,607,275,875	1,769,226,485

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

	Note	First Eagle Amundi Sustainable Value Fund		Consolidé	
		29/02/2024 USD	28/02/2023 USD	29/02/2024 USD	28/02/2023 USD
Actifs		482,528,448	305,000,032	7,464,960,650	7,650,465,869
Portefeuille de titres à la valeur de marché	2	448,486,066	280,802,826	7,277,582,265	7,197,513,335
<i>Prix d'acquisition</i>		<i>413,047,478</i>	<i>274,874,972</i>	<i>6,028,722,862</i>	<i>6,253,976,265</i>
<i>Plus/moins-value non réalisée sur le portefeuille-titres</i>		<i>35,438,588</i>	<i>5,927,854</i>	<i>1,248,859,403</i>	<i>943,537,070</i>
Avoirs en banque et liquidités		33,344,312	22,597,035	158,992,789	428,026,387
Intérêts à recevoir		-	-	5,250,962	6,006,823
Dividendes à recevoir		177,140	234,834	8,011,288	7,147,579
Brokers à recevoir		-	-	2,412,438	6,241,985
Souscriptions à recevoir		442,341	1,365,040	6,649,013	5,529,445
Plus-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2, 7	78,589	-	6,061,895	-
À recevoir sur change spot		-	297	-	315
Passifs		24,535,103	3,187,353	70,050,614	75,627,606
Dettes bancaires à vue		23,347,287	49	23,760,826	49
Dividendes à payer	8	-	-	21,819,107	-
Brokers à payer		-	2,015,147	5,575,437	3,969,072
Rachats à payer		459,999	43,909	7,291,434	7,110,606
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme	2, 7	-	72,707	-	18,728,907
Frais de gestion à payer		628,050	919,760	9,961,638	21,727,735
À payer sur change spot		-	-	12,273	7,127
Autres passifs		99,767	135,781	1,629,899	24,084,110
Valeur nette d'inventaire		457,993,345	301,812,679	7,394,910,036	7,574,838,263

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

First Eagle Amundi International Fund

	ISIN	Nombre d'actions 29/02/24	Devise	VL par action 29/02/24	VL par action 28/02/23	VL par action 28/02/22
Classe AE (C)	LU0565135745	5,365,403.717	EUR	228.95	211.95	208.79
Classe AE-QD (D)	LU0565419693	5,359,892.500	EUR	136.45	131.50	134.85
Classe AHC (C)	LU0650092850	13,472.306	CHF	1,426.62	1,351.91	1,462.94
Classe AHE (C)	LU0433182416	3,068,945.843	EUR	186.02	172.48	186.13
Classe AHE-QD (D)	LU0565134938	2,070,265.154	EUR	85.01	82.06	92.18
Classe AHG (C)	LU0565135232	22,387.823	GBP	168.07	153.74	163.76
Classe AHG-QD (D)	LU0565135406	13,147.041	GBP	96.62	92.03	101.93
Classe AHK (C)	LU1095742109	733,511.728	CZK	3,295.18	2,965.59	3,028.40
Classe AHS (C)	LU0985489474	14,626.453	SGD	146.71	135.49	142.55
Classe AHS-MD (D)	LU1489326972	13,036.603	SGD	102.12	98.14	107.48
Classe AHS-QD (D)	LU0878866978	102,082.174	SGD	101.60	97.69	107.00
Classe AS (C)	LU0433182093	12,701.116	SGD	212.08	192.63	202.65
Classe AU (C)	LU0068578508	74,630.836	USD	8,894.22	8,069.04	8,418.62
Classe AU2C (C)	LU0433181954	50,219.668	USD	161.02	146.08	152.41
Classe AU2-MD (D)	LU1807367518	275.372	USD	111.35	105.10	-
Classe FA (C)	LU1095741986	3,590.000	AUD	182.48	161.44	158.09
Classe FA-MD (D)	LU1095742018	11,105.668	AUD	131.83	121.39	123.73
Classe FE (C)	LU0565136552	37,177.513	EUR	203.64	190.40	189.42
Classe FHE (C)	LU0433182689	573,254.539	EUR	148.81	139.36	151.88
Classe FU (C)	LU0181962126	315,668.399	USD	291.55	267.14	281.48
Classe FU-MD (D)	LU1095741804	19,513.647	USD	97.52	93.00	101.99
Classe IE (C)	LU0565136040	79,368.517	EUR	2,637.24	2,415.17	2,353.63
Classe IHC (C)	LU0650093072	1,935.269	CHF	1,470.51	1,378.09	1,475.38
Classe IHE (C)	LU0433182507	79,396.069	EUR	1,949.18	1,788.07	1,908.82
Classe IHE4 (C)	LU1744245868	23,840.189	EUR	123.83	113.61	121.20
Classe IHG (C)	LU0565136396	7.000	GBP	1,754.86	1,588.68	1,673.93
Classe IU (C)	LU0433182176	302,868.042	USD	2,568.06	2,304.76	2,378.84
Classe IU2C (C)	LU0433182259	835.564	USD	1,364.70	1,224.78	1,264.09
Classe OU (D)	LU1095741713	6,162.000	USD	1,316.95	1,219.02	1,297.72
Classe RE (C)	LU0878867430	180,613.193	EUR	210.26	193.30	189.10
Classe RE-QD (D)	LU0878867513	25,075.151	EUR	112.33	107.51	109.49
Classe RHC (C)	LU1332727129	542.237	CHF	123.97	116.65	125.36
Classe RHE (C)	LU0878867869	139,392.265	EUR	134.31	123.68	132.51
Classe RHE-QD (D)	LU0878867943	102,804.906	EUR	93.57	89.75	100.13
Classe RHG (C)	LU0878867190	15.722	GBP	125.89	114.38	120.89
Classe RHS (C)	LU1332727392	-	SGD	-	94.49	98.74
Classe RHS-QD (D)	LU1332727475	1,000.000	SGD	95.26	90.92	98.90
Classe RU (C)	LU0878867604	312,638.223	USD	171.76	154.74	160.33
Classe RU-QD (D)	LU0878867786	1,488.322	USD	103.99	97.53	105.20
Classe XHG (C)	LU0716329387	4,305.018	GBP	1,587.29	1,444.28	1,529.29
Classe XU (C)	LU0716329205	33,171.066	USD	1,933.39	1,743.76	1,808.74
Actifs Nets Totaux			USD	5,329,640,816	5,503,799,099	6,208,612,907

First Eagle Amundi Income Builder Fund

	ISIN	Nombre d'actions 29/02/24	Devise	VL par action 29/02/24	VL par action 28/02/23	VL par action 28/02/22
Classe AE-QD (D)	LU1095739733	5,661,765.371	EUR	97.22	99.94	102.96
Classe AE-QVD (D)	LU2100268353	12,123.897	EUR	110.60	109.82	109.26

First Eagle Amundi Income Builder Fund

		Nombre d'actions		VL par action	VL par action	VL par action
	ISIN	29/02/24	Devise	29/02/24	28/02/23	28/02/22
Classe AHC (C)	LU1095740152	1,909.477	CHF	1,012.14	1,012.66	1,088.67
Classe AHE (C)	LU1095740236	620,211.094	EUR	107.57	105.31	112.84
Classe AHE-QD (D)	LU2104304311	148,571.966	EUR	83.63	86.10	96.95
Classe AHE-QVD (D)	LU1095740319	5,209,199.946	EUR	78.10	77.67	84.53
Classe AHG-QD (D)	LU1095740400	56,728.681	GBP	74.78	75.95	84.42
Classe AHK (C)	LU1150488481	140,312.099	CZK	3,023.14	2,872.81	2,912.24
Classe AHS-MD (D)	LU1150488135	560,434.057	SGD	81.33	83.35	91.61
Classe AS (C)	LU1332727632	27,747.422	SGD	131.73	126.10	131.91
Classe AS-MD (D)	LU1332727715	480,398.664	SGD	90.16	90.74	99.80
Classe AU (C)	LU1095739816	15,180.734	USD	1,293.56	1,239.27	1,285.81
Classe AU-MD (D)	LU1412471234	1,298.156	USD	92.58	93.25	101.72
Classe AU-QD (D)	LU1095739907	58,688.350	USD	80.32	80.92	88.29
Classe AU2-MD (D)	LU1150488218	297,827.558	USD	86.37	86.83	94.73
Classe AU4-MTD (D)	LU2574264839	50.000	USD	96.66	-	-
Classe A2HS-MD (D)	LU1412470343	504,974.538	SGD	83.82	86.07	94.76
Classe A2S (C)	LU1412470699	32,169.520	SGD	126.36	121.20	127.04
Classe A2S-MD (D)	LU1412471077	162,153.418	SGD	88.56	89.31	98.42
Classe A2U-MD (D)	LU1412470004	230,261.393	USD	91.52	92.18	100.74
Classe FE-QD (D)	LU1095740665	42,435.157	EUR	79.58	82.63	85.97
Classe FHE (C)	LU1150488721	118,859.652	EUR	101.51	100.37	108.65
Classe FHE-QD (D)	LU1095740749	587,937.781	EUR	63.12	65.62	74.68
Classe FU (C)	LU1150488994	34,880.862	USD	121.42	117.50	123.12
Classe FU-MD (D)	LU1150489299	321.555	USD	82.16	83.59	92.09
Classe IHE (C)	LU1230590934	36,001.665	EUR	1,257.04	1,219.60	1,295.22
Classe IHE-QD (D)	LU1095741556	1,879.301	EUR	724.02	738.76	825.48
Classe IHE4 (D)	LU1844094612	2,566.180	EUR	815.30	834.56	935.37
Classe IU (C)	LU1150489372	3,522.872	USD	1,432.18	1,359.89	1,398.51
Classe IU-QD (D)	LU1095741473	110,888.540	USD	868.16	866.90	937.55
Classe IU4-QD (D)	LU1200996475	7,332.851	USD	922.72	923.22	1,000.44
Classe IU5-QTD (D)	LU2124192738	16,560.008	USD	827.20	853.19	959.07
Classe OHE-QD (D)	LU1820867205	-	EUR	-	-	1,064.14
Classe RHE-QD (D)	LU1095741127	6,508.211	EUR	78.87	80.56	89.92
Classe XU (C)	LU1943578937	29,053.959	USD	1,277.33	1,215.31	1,252.34
Actifs Nets Totaux			USD	1,607,275,875	1,769,226,485	2,269,486,750

First Eagle Amundi Sustainable Value Fund

		Nombre d'actions		VL par action	VL par action	VL par action
	ISIN	29/02/24	Devise	29/02/24	28/02/23	28/02/22
Classe AE (C)	LU2124190872	2,989,881.541	EUR	129.15	121.66	120.40
Classe AE QVD (D)	LU2249593117	86,819.755	EUR	125.05	118.60	117.74
Classe AHE (C)	LU2124190955	69,548.313	EUR	109.88	103.76	112.61
Classe AHE-QVD (D)	LU2249593380	30,056.801	EUR	104.91	99.76	108.59
Classe AU (C)	LU2124190799	14,791.998	USD	118.60	109.46	114.74
Classe AU QVD (D)	LU2249593208	5,144.377	USD	108.42	100.78	105.96
Classe IE (C)	LU2124191177	9,707.034	EUR	1,335.72	1,245.29	1,219.27
Classe IHE (C)	LU2124191250	100.000	EUR	1,159.16	1,082.99	1,145.07

First Eagle Amundi Sustainable Value Fund

	ISIN	Nombre d'actions 29/02/24	Devise	VL par action 29/02/24	VL par action 28/02/23	VL par action 28/02/22
Classe RE (C)	LU2124192068	2,000.000	EUR	109.55	-	-
Actifs Nets Totaux			USD	457,993,345	301,812,679	73,622,456

	Note	First Eagle Amundi International Fund		First Eagle Amundi Income Builder Fund	
		29/02/2024 USD	28/02/2023 USD	29/02/2024 USD	28/02/2023 USD
Revenus		102,040,812	96,028,550	54,496,518	63,179,386
Dividendes nets	2	89,673,734	85,711,203	36,581,819	46,240,528
Intérêts sur obligations	2	3,110,251	4,221,597	16,783,372	16,420,649
Intérêts bancaires	2	9,251,151	6,083,446	1,130,411	510,821
Autres revenus		5,676	12,304	916	7,388
Dépenses		107,067,215	109,627,412	29,890,830	32,954,284
Frais de gestion	4	94,478,852	97,023,933	25,662,657	28,193,421
Commissions de performance	5	2	2,537	5	-
Frais administratifs	4	7,447,926	7,632,240	2,454,644	2,704,951
Taxe d'abonnement	6	2,160,380	2,152,816	754,632	806,161
Frais de distribution	4	1,981,236	2,026,455	692,521	816,159
Frais de courtage et de transactions	2	949,180	749,605	308,715	423,283
Intérêts bancaires et charges similaires		49,639	39,826	17,656	10,309
Bénéfice/ (perte) net(te) réalisé(e) sur investissements		-5,026,403	-13,598,862	24,605,688	30,225,102
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur vente de titres		279,987,239	274,428,888	26,306,265	35,170,833
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme		-12,074,253	-152,756,523	-9,533,525	-119,989,253
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur change		-8,483	-543,669	-73,454	-50,558
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		262,878,100	107,529,834	41,304,974	-54,643,876
Variation nette de la plus- ou moins-value non réalisée sur les placements et sur les dettes dérivés de contrats de prise en pension		254,490,216	-527,163,345	21,321,382	-155,656,708
Variation nette de la plus- ou moins-value non réalisée sur contrats de change à terme		14,403,453	16,381,558	10,236,053	13,844,670
Résultat des opérations		531,771,769	-403,251,953	72,862,409	-196,455,914
Dividendes payés	8	-41,242,926	-40,226,969	-55,562,574	-55,843,136
Souscriptions		554,197,212	780,609,243	214,294,194	223,752,142
Rachats		-1,218,884,338	-1,041,944,129	-393,544,639	-471,713,357
Augmentation/(diminution) des actifs nets		-174,158,283	-704,813,808	-161,950,610	-500,260,265
Actif net en début d'exercice		5,503,799,099	6,208,612,907	1,769,226,485	2,269,486,750
Actif net en fin d'exercice		5,329,640,816	5,503,799,099	1,607,275,875	1,769,226,485

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

	Note	First Eagle Amundi Sustainable Value Fund		Consolidé	
		29/02/2024 USD	28/02/2023 USD	29/02/2024 USD	28/02/2023 USD
Revenus		10,411,420	3,147,070	166,948,750	162,355,006
Dividendes nets	2	9,184,533	2,928,079	135,440,086	134,879,810
Intérêts sur obligations	2	8,717	-	19,902,340	20,642,246
Intérêts bancaires	2	1,216,634	216,571	11,598,196	6,810,838
Autres revenus		1,536	2,420	8,128	22,112
Dépenses		9,553,343	4,081,131	146,511,388	146,662,827
Frais de gestion	4	8,246,021	3,438,908	128,387,530	128,656,262
Commissions de performance	5	3,702	679	3,709	3,216
Frais administratifs	4	652,802	292,430	10,555,372	10,629,621
Taxe d'abonnement	6	230,635	102,827	3,145,647	3,061,804
Frais de distribution	4	-	-	2,673,757	2,842,614
Frais de courtage et de transactions	2	415,237	240,853	1,673,132	1,413,741
Intérêts bancaires et charges similaires		4,946	5,434	72,241	55,569
Bénéfice/ (perte) net(te) réalisé(e) sur investissements		858,077	-934,061	20,437,362	15,692,179
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur vente de titres		3,173,984	189,953	309,467,488	309,789,674
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur contrats de change à terme		368,864	-986,669	-21,238,914	-273,732,445
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e) sur change		-738,455	32,674	-820,392	-561,553
Bénéfice/(perte) net(te) réalisé(e)		3,662,470	-1,698,103	307,845,544	51,187,855
Variation nette de la plus- ou moins-value non réalisée sur les placements et sur les dettes dérivés de contrats de prise en pension		29,510,734	4,905,751	305,322,332	-677,914,302
Variation nette de la plus- ou moins-value non réalisée sur contrats de change à terme		151,296	87,106	24,790,802	30,313,334
Résultat des opérations		33,324,500	3,294,754	637,958,678	-596,413,113
Dividendes payés	8	-99,170	-35,294	-96,904,670	-96,105,399
Souscriptions		218,471,681	235,409,304	986,963,087	1,239,770,689
Rachats		-95,516,345	-10,478,541	-1,707,945,322	-1,524,136,027
Augmentation/(diminution) des actifs nets		156,180,666	228,190,223	-179,928,227	-976,883,850
Actif net en début d'exercice		301,812,679	73,622,456	7,574,838,263	8,551,722,113
Actif net en fin d'exercice		457,993,345	301,812,679	7,394,910,036	7,574,838,263

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

1 ACTIVITÉ

FIRST EAGLE AMUNDI (la « SICAV ») a été constituée à l'initiative de Société Générale Asset Management S.A. Paris en tant que société d'investissement à capital variable, en vertu de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dans sa version modifiée, et de la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 (la « Loi de 2010 ») sur les organismes de placement collectif, conformément aux dispositions de la directive 2009/65/CE du Conseil européen (la « Directive de 2010 ») concernant les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (« OPCVM »), dans sa version modifiée.

La SICAV a désigné Amundi Luxembourg S.A. à titre de Société de gestion, conformément aux dispositions du chapitre 15 de la Loi de 2010.

La SICAV est inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.838.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV se tient chaque année à Luxembourg, le troisième jeudi du mois de juin à 11 heures. Si ce jour n'est pas un Jour ouvrable (tout jour où les banques sont ouvertes au public toute la journée au Luxembourg), l'assemblée se tiendra le Jour ouvrable suivant. Tous les actionnaires sont convoqués à l'assemblée via un avis de convocation, inscrit au registre des actionnaires et envoyé à leur adresse, au minimum 8 jours avant la date de l'assemblée générale. Cet avis doit indiquer l'heure et le lieu de l'assemblée générale, les conditions d'admission, l'ordre du jour et le quorum ainsi que les conditions en matière de majorité, conformément aux dispositions de la législation luxembourgeoise.

L'exercice financier de la SICAV prend fin le dernier jour du mois de février de chaque année. Le rapport annuel de la SICAV pour chaque exercice financier, qui inclut les états financiers audités, est mis à la disposition des actionnaires au siège social de la SICAV dans un délai de quatre mois suivant la fin de l'exercice financier correspondant. En outre, les rapports financiers semestriels non audités de la SICAV pour la période comprise entre la fin de chaque exercice financier et le 31 août de l'année suivante (une « période annuelle ») sont disponibles au siège social de la SICAV dans un délai de deux mois suivant la période annuelle correspondante.

Toutes les autres communications aux actionnaires sont effectuées via un avis soit publié dans le Wort et dans les journaux des pays où les actions de la SICAV sont offertes, soit envoyé aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actionnaires, ou sont communiquées par d'autres moyens jugés appropriés par le Conseil d'administration de la SICAV et, si la loi luxembourgeoise l'exige, dans le Recueil électronique des sociétés et associations (le « Recueil »).

La liste des changements apportés au portefeuille pour la période se terminant le 29 février 2024 est disponible gratuitement au siège social de la SICAV.

L'objectif du Compartiment FIRST EAGLE AMUNDI INTERNATIONAL FUND est d'offrir aux investisseurs une croissance du capital à travers la diversification de ses investissements dans toutes les catégories d'actifs et une politique suivant une stratégie « value ».

Pour atteindre son objectif, il investit au minimum deux tiers de son actif net dans des actions, des instruments liés à des actions et des obligations, sans aucune restriction en termes de capitalisation boursière, de diversification géographique ou de proportion des actifs du Compartiment pouvant être investis dans une classe d'actifs ou un marché particuliers. Le Compartiment FIRST EAGLE AMUNDI INTERNATIONAL FUND n'est pas autorisé à conclure d'opérations de prêt de titres.

L'objectif du Compartiment FIRST EAGLE AMUNDI INCOME BUILDER FUND est de générer des bénéfices courants en accord avec une croissance du capital à long terme. Pour atteindre cet objectif, le Compartiment FIRST EAGLE AMUNDI INCOME BUILDER FUND cherche à affecter 80% de son actif net à des valeurs mobilières et des instruments produisant des revenus. Une stratégie « value », qui consiste en une analyse fondamentale ascendante, est appliquée afin d'identifier les actions et les titres de créance sources de revenus qui offrent un rendement attendu attrayant par rapport à leur niveau de risque. Le Compartiment FIRST EAGLE AMUNDI INCOME BUILDER FUND n'est pas autorisé à conclure d'opérations de prêt de titres.

L'objectif du Compartiment FIRST EAGLE AMUNDI SUSTAINABLE VALUE FUND est d'offrir aux investisseurs une croissance du capital à travers la diversification de ses investissements dans toutes les catégories d'actifs et sa politique consiste à suivre une stratégie « value ».

Pour atteindre son objectif, le Compartiment FIRST EAGLE AMUNDI SUSTAINABLE VALUE FUND investit principalement dans des actions et des instruments liés à des actions, sans aucune restriction en termes de capitalisation boursière ou de diversification géographique, en incluant les marchés émergents. Le Compartiment peut également investir dans des obligations d'État et d'entreprise (y compris jusqu'à 10% de son actif dans des obligations convertibles) du monde entier, des instruments du marché monétaire et des liquidités. Le Compartiment peut par ailleurs rechercher une exposition à l'immobilier, aux devises, et pour un maximum de 25% de son actif, aux matières premières. Les investissements obligataires du Compartiment seront réalisés principalement à des fins de gestion de trésorerie, et les instruments devront essentiellement être notés « investment grade ». Un maximum de 10% des actifs du Compartiment pourra être investi dans des obligations présentant une notation inférieure à « investment grade », et aucun investissement ne sera réalisé dans des titres douteux. Le Compartiment FIRST EAGLE AMUNDI SUSTAINABLE VALUE FUND n'est pas autorisé à conclure d'opérations de prêt de titres.

Au 29 février 2024, la SICAV comportait 3 Compartiments en activité :

Dénomination	Devise de référence
FIRST EAGLE AMUNDI INTERNATIONAL FUND	USD
FIRST EAGLE AMUNDI INCOME BUILDER FUND	USD
FIRST EAGLE AMUNDI SUSTAINABLE VALUE FUND	USD

Les classes d'actions actives au 29 février 2024 sont détaillées à la section « Indications financières concernant les 3 derniers exercices » et la description des classes d'actions est communiquée dans le dernier prospectus.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

■ PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les présents états financiers sont préparés conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg en matière de préparation et présentation des états financiers. Les états financiers reflètent les Valeurs nettes d'inventaire (VNI) telles que calculées le dernier jour ouvrable de la période d'après les derniers cours du marché disponibles pour ces placements.

■ ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS DE LA SICAV

L'état combiné de l'actif net et l'état consolidé des opérations et des variations de l'actif net sont exprimés en dollars américains et représentent le total des états de l'actif net et des états des opérations et des variations de l'actif net des divers compartiments convertis en dollars américains conformément aux taux de change applicables à la fin de la période.

■ ÉVALUATION DES PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

La valeur des avoirs en caisse et en dépôt, des effets et billets à demande ainsi que des créances à recouvrer, des charges payées d'avance, des dividendes en espèces et des intérêts déclarés ou courus, mais non encore reçus, est estimée être la totalité du montant de ceux-ci, excepté si, dans tout cas, il est peu probable que ce montant soit payé ou reçu dans sa totalité, auquel cas la valeur de ceux-ci est obtenue après application de la décote jugée adéquate dans une telle situation pour refléter leur juste valeur.

Les valeurs mobilières cotées sur une bourse reconnue ou négociées sur tout autre Marché réglementé qui fonctionne régulièrement, est reconnu et ouvert au public, sont évaluées à leur dernier cours de clôture disponible ou, au cas où il y aurait plusieurs marchés de cette nature, en fonction de leur dernier cours de clôture sur le principal marché pour la valeur mobilière concernée.

Au cas où le dernier cours de clôture disponible ne serait pas représentatif, de l'avis du Conseil d'administration de la SICAV, de la juste valeur du marché des valeurs mobilières correspondantes, la valeur de ces titres serait définie par le Conseil d'administration de la SICAV en fonction du produit de la vente raisonnablement prévisible déterminé avec prudence et de bonne foi.

Les valeurs mobilières non cotées ou négociées sur une bourse ou non négociées sur un autre Marché réglementé sont évaluées en fonction du produit probable de leur vente déterminé avec prudence et de bonne foi par le Conseil d'administration de la SICAV.

La valeur de liquidation des contrats de futures, à terme ou d'option non négociés en bourse ou sur d'autres Marchés réglementés doit correspondre à leur valeur nette de liquidation, déterminée selon des règles définies par le Conseil d'administration de la SICAV et suivant des critères uniformes pour chaque classe de contrats.

La valeur de liquidation des contrats de futures, à terme ou d'option négociés en bourse ou sur d'autres Marchés réglementés reposera sur les derniers cours de liquidation disponibles pour ces contrats sur les bourses et les Marchés réglementés sur lesquels ces contrats de futures, de change à terme ou d'option spécifiques sont négociés par la Société ; sous réserve que si un contrat de futures, de change à terme ou d'option ne peut être liquidé le jour où l'actif net est calculé, la base de calcul de la valeur de liquidation desdits contrats sera la valeur que le Conseil d'administration de la SICAV considérera juste et raisonnable.

Les instruments du marché monétaire non cotés ou négociés sur une bourse ou sur un autre Marché réglementé sont évalués à leur valeur nominale avec les intérêts courus.

Dans le cas d'instruments à court terme qui ont une échéance résiduelle inférieure à 90 jours, la valeur de l'instrument basée sur le coût d'acquisition de l'actif net est progressivement ajustée à son prix de rachat. En cas de changements importants des conditions du marché, la base d'évaluation de l'investissement est ajustée aux nouveaux rendements du marché.

Les swaps de taux d'intérêt sont valorisés à leur valeur de marché établie par référence à la courbe des taux d'intérêt applicable.

Les investissements dans les organismes de placement collectif sont évalués sur la base des derniers cours disponibles pour les parts ou actions de tels organismes.

Toutes les autres valeurs mobilières et les autres actifs autorisés sont évalués à la juste valeur du marché telle qu'elle est déterminée en toute bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil d'administration de la SICAV.

■ ÉVALUATION DES CONTRATS DE CHANGE À TERME

Les contrats de change à terme sont évalués au taux à terme applicable en fin d'exercice pour la période restante jusqu'à l'échéance et sont inclus dans l'état de l'actif net. Le résultat net réalisé et la variation de la plus-value et de la moins-value non réalisées sont inclus dans l'état des opérations et des variations de l'actif net.

■ BÉNÉFICES OU PERTES NETS RÉALISÉS RÉSULTANT DES INVESTISSEMENTS

Les bénéfices ou pertes réalisés sur les ventes d'investissements sont calculés sur la base du coût moyen.

■ CONVERSION DE DEVISES

Les comptes sont tenus en dollars américains (« USD ») et les états financiers sont exprimés dans cette devise.

Le coût d'acquisition des valeurs mobilières achetées exprimé dans une devise autre que l'USD est converti en USD aux taux de change en vigueur à la date d'achat.

Les produits et charges exprimés dans d'autres devises que l'USD sont convertis en USD aux taux de change en vigueur à la date de l'opération.

À la fin de l'exercice, les investissements, actifs et passifs exprimés dans d'autres devises que l'USD sont convertis aux taux de change en vigueur à cette date. Les bénéfices et pertes nets réalisés ou la variation nette des plus-values et moins-values de change non réalisées sont comptabilisés dans l'état des opérations et des variations de l'actif net pour déterminer l'augmentation ou la diminution de l'actif net.

■ REVENUS

Les dividendes sont enregistrés à la date de détachement du dividende. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés suivant la méthode de la comptabilité d'exercice.

■ COÛTS DE TRANSACTION

Les coûts de transaction comprennent les frais de courtage et les frais facturés par le dépositaire pour les opérations sur titres et les opérations sur produits dérivés. Les frais de courtage sont exclus des coûts d'achat et de vente relatifs aux titres et aux produits dérivés. Tous ces frais sont comptabilisés à la rubrique « Frais de courtage et de transactions ».

3 TAUX DE CHANGE UTILISÉS AU 29 FÉVRIER 2024

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la préparation des présents états financiers :

1 USD =		1 USD =	
1.53574	AUD	149.67001	JPY
4.96867	BRL	1,331.59998	KRW
1.35633	CAD	17.06649	MXN
0.88056	CHF	10.59927	NOK
967.01511	CLP	1.64136	NZD
23.38539	CZK	3.98789	PLN
6.88828	DKK	10.34746	SEK
0.92409	EUR	1.34459	SGD
0.79056	GBP	35.86499	THB
7.82877	HKD	31.21975	TRY
363.37384	HUF	19.18375	ZAR
15,715.00523	IDR		

4 COMMISSIONS DE GESTION, D'ADMINISTRATION ET DE DISTRIBUTION

Les commissions de gestion sont prélevées chaque trimestre à terme échu sur les actifs pour toutes les classes d'actions à la Société de gestion qui paie le Gestionnaire des investissements, et sont calculées pour chaque classe d'actions sur la moyenne mensuelle des valeurs nettes d'inventaire de chaque classe sur le mois en question.

Les commissions de gestion, d'administration et de distribution, exprimées en pourcentage de la VNI en vigueur au jeudi 29 février 2024 sont les taux maximums indiqués sur le site Internet <https://www.amundi.lu/retail/Local-Content/Footer/Quick-Links/Regulatory-information/EN/Amundi-Luxembourg-S.A.>

La Société de gestion a désigné Société Générale Luxembourg en tant qu'Agent administratif, Agent domiciliataire et Agent de sociétés. Société Générale Luxembourg est autorisée à recevoir en échange de ses services une commission proportionnelle à l'actif net de la SICAV. Cette commission est exigible à la fin de chaque mois.

La Société de gestion a désigné Société Générale Luxembourg en tant qu'Agent de registre. Société Générale Luxembourg est autorisée à recevoir en échange de ses services une commission proportionnelle à l'actif net de la SICAV. Cette commission est exigible à la fin de chaque mois.

À titre d'alternative à un système consistant à prélever directement à la Société les différents frais administratifs, le Conseil d'administration de la SICAV a décidé de conclure un contrat avec Amundi Luxembourg, agissant à titre de Société de gestion, afin d'appliquer un système de commission forfaitaire (ci-après la « Commission d'administration ») versée à Amundi Luxembourg S.A., dont le but est de couvrir les frais administratifs de chaque Compartiment et de chaque Classe d'actions de la SICAV.

L'Agent administratif et l'Agent de registre sont autorisés à recevoir au total une commission annuelle, payable chaque mois, pour un montant maximum de 0,15 % calculé sur l'actif net quotidien de la SICAV au cours du mois correspondant.

La Société de gestion a désigné Amundi Asset Management en tant que Distributeur mondial de la SICAV.

5 COMMISSIONS DE PERFORMANCE

Le Gestionnaire des investissements pourra recevoir une commission de performance pour chaque classe d'actions conformément aux mécanismes détaillés dans le prospectus en date de mai 2023.

Le calcul des commissions de performance s'applique à chaque classe d'actions concernée et à chaque date de calcul de la Valeur nette d'inventaire. Le calcul repose sur la comparaison entre :

- la Valeur nette d'inventaire de chaque classe d'actions correspondante (avant déduction de la commission de performance) et
- l'actif de référence, qui représente et réplique la Valeur nette d'inventaire de la classe d'actions correspondante (avant déduction de la commission de performance) au premier jour de la période d'observation de la performance, ajustée des souscriptions/rachats lors de chaque évaluation, à laquelle la Référence pour la Commission de performance (telle que définie pour chaque Compartiment et classe d'actions) est appliquée.

Veillez vous reporter au prospectus pour plus de détails sur les taux de commission de performance applicables et sur la Référence pour la Commission de performance.

6 FISCALITÉ DE LA SICAV - TAXE D'ABONNEMENT

En vertu de la législation et des règlements actuellement en vigueur au Luxembourg, la SICAV n'est redevable d'aucun impôt luxembourgeois sur les bénéfices, et les dividendes versés par la SICAV ne sont pas susceptibles de faire l'objet d'une retenue à la source au Luxembourg. La SICAV est toutefois redevable au Luxembourg d'une taxe d'abonnement annuelle reposant sur sa Valeur nette d'inventaire, payable chaque trimestre en fonction de la valeur de l'actif net de la SICAV le dernier jour du trimestre. Les taux sont fixés comme suit :

Classes I, O, X : 0.01%

Autres classes : 0.05%

Conformément à la législation et aux règlements actuellement en vigueur, la plus-value en capital réalisée des actifs de la SICAV n'est soumise à aucun impôt luxembourgeois.

Certains produits reçus par la SICAV et provenant de sources extérieures au Luxembourg (dividendes, intérêts ou plus-value / moins-value) peuvent être soumis à une retenue à la source non recouvrable dans les pays d'origine des investissements.

La valeur des actifs représentés par des parts/actions détenues dans d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois est exonérée de l'impôt sur le capital, sous réserve que de telles parts aient déjà été soumises à l'impôt.

7 POSITIONS OUVERTES SUR LES CONTRATS DE CHANGE À TERME

Au 29 février 2024, les Compartiments suivants disposaient de positions ouvertes sur des contrats de change à terme et des plus ou moins-values non réalisées associées comme indiqué ci-dessous :

■ First Eagle Amundi International Fund

	Devise	Montant en USD
Devise à recevoir	CHF	25,432,501.47
	CZK	105,104,744.59
	EUR	1,129,995,242.26
	GBP	15,167,118.99
	SGD	10,586,818.69
	USD	222,403,846.53
	Total :	1,508,690,272.53
Devise à payer	CHF	365,405.97
	CZK	2,124,028.33
	EUR	159,909,437.20
	GBP	20,255,129.37
	JPY	39,431,915.43
	SGD	156,084.71
	USD	1,282,464,236.08
	Total :	1,504,706,237.09
Total non réalisé :		3,984,035.44

La date d'expiration finale maximale pour tous les contrats en cours sera le 3 juillet 2024.

Les contreparties des contrats à terme sont BNY MELLON, GOLDMAN SACHS, JP MORGAN, SOCIETE GENERALE et UBS.

■ First Eagle Amundi Income Builder Fund

	Devise	Montant en USD
Devise à recevoir	CHF	2,227,106.69
	CZK	18,443,110.46
	EUR	656,718,679.36
	GBP	5,485,350.89
	SGD	66,507,351.90
	USD	77,583,380.21
	Total :	826,964,979.51
Devise à payer	CHF	29,168.01
	CZK	337,781.77
	EUR	64,482,079.27
	GBP	6,589,870.31
	JPY	5,249,877.36
	SGD	1,029,586.18
	USD	747,247,345.62
	Total :	824,965,708.52
Total non réalisé :		1,999,270.99

La date d'expiration finale maximale pour tous les contrats en cours sera le 3 juillet 2024.

Les contreparties des contrats à terme sont BNY MELLON, GOLDMAN SACHS, JP MORGAN, SOCIETE GENERALE et UBS.

■ First Eagle Amundi Sustainable Value Fund

	Devise	Montant en USD
Devise à recevoir	EUR	18,638,593.98
	JPY	335,670.79
	USD	26,616,903.21
	Total :	45,591,167.98
Devise à payer	EUR	19,208,321.40
	GBP	4,747,974.94
	JPY	2,637,283.53
	USD	18,918,999.38
Total :	45,512,579.25	
Total non réalisé :		78,588.73

La date d'expiration finale maximale pour tous les contrats en cours sera le 3 juillet 2024.

Les contreparties des contrats à terme sont BNY MELLON, GOLDMAN SACHS, JP MORGAN, SOCIETE GENERALE et UBS.

8 DIVIDENDES

Les actions de distribution appliquent la politique en matière de dividende du Compartiment correspondant (voir la fiche d'information correspondante dans la partie I) concernant la distribution d'un pourcentage annuel de la valeur nette d'inventaire (« Dividende fixe »), dont le paiement pourra être planifié selon une fréquence prédéfinie.

Les abréviations suivantes à une ou deux lettres sont actuellement utilisées pour indiquer la fréquence :

« QD » pour un dividende trimestriel (« quarterly dividend »),

« MD » pour un dividende mensuel (« monthly dividend »),

« D » pour un dividende annuel (« annual dividend »).

La proportion du Dividende fixe correspondant à une fréquence donnée est la suivante :

Fréquence de distribution	Proportion de Dividende fixe	Exemple de Dividende fixe se montant à 4%
MD - Mensuel	1/12 (8,333%)	0,333%
QD - Trimestriel	1/4 (25%)	1%
D - Annuel	1/1 (100%)	4%

Le Dividende fixe peut découler sur un dividende composé de capital imputable aux actions, dont le montant dépendra du montant des produits d'investissements existants et des gains en capital.

L'objectif du Dividende fixe est de verser un dividende indépendamment de la performance des actions. Par conséquent, la valeur liquidative de telles actions est susceptible de fluctuer davantage que celle des autres Classes d'actions, pour lesquelles le Conseil d'administration ne prévoit généralement pas de distribuer du capital, et il est possible que le potentiel de plus-value future de la valeur liquidative de ces actions connaisse un phénomène d'érosion.

Les dividendes à payer sont comptabilisés dans l'État des actifs nets sous la rubrique « Dividendes à payer », tous les dividendes ayant la même date de détachement, c.-à-d., le 29 février 2024.

Un Dividende fixe correspond à chaque catégorie d'actions de distribution, à l'exception des classes OHE-QD et IU5-QD qui distribuent un dividende trimestriel, comme déterminé par le Conseil.

Les actions de distribution avec paiement mensuel ou trimestriel font l'objet d'une déclaration d'acompte sur dividendes. Les dividendes trimestriels seront distribués le dernier Jour ouvrable de février, mai, août et novembre de chaque exercice financier. Les dividendes mensuels seront distribués le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Le Conseil d'administration proposera de distribuer les dividendes en espèces dans la devise de la classe correspondante. Le Conseil d'administration pourra également décider le réinvestissement des dividendes par l'attribution d'actions supplémentaires de la même classe et de la même catégorie. De telles actions seront émises à la date de paiement à la valeur liquidative par action de la classe correspondante sous une forme non certifiée. Les fractions d'actions nominatives seront prises en compte à trois décimales près.

Les dividendes n'ayant pas été réclamés cinq ans après la date de relevé des dividendes seront perdus et seront cumulés au profit de la Classe d'actions concernée du Compartiment correspondant.

Le paiement de dividende reste toujours soumis au respect par la Société des exigences minimales en matière de fonds propres, conformément à la Loi de 2010.

9 RÈGLEMENT SUR LA PUBLICATION D'INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ DANS LE SECTEUR DES SERVICES FINANCIERS (« SFDR »)

Des informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou aux investissements durables sont disponibles à la section (non auditée) « Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers »

10 ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS

Aucun événement ultérieur n'est à signaler.



Rapport du réviseur d'entreprises agréé

À l'intention des actionnaires de
First Eagle Amundi

Opinion

À notre avis, les présents états financiers donnent une image juste et fidèle de la situation financière de First Eagle Amundi (le « Fonds ») et de chacun de ses compartiments au 29 février 2024, et des résultats des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clôturé à cette même date, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers au Luxembourg.

Éléments couverts par l'audit

Les états financiers du Fonds comprennent les éléments suivants :

- le portefeuille de titres au 29 février 2024 ;
- l'état de l'actif net au mardi 29 février 2024 ;
- l'état des opérations et des variations de l'actif net pour l'exercice clôturé à la même date ; et
- les notes aux états financiers, qui incluent un résumé des principales conventions comptables.

Base de l'opinion

Nous avons réalisé notre audit conformément à la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (Loi du 23 juillet 2016) et aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Nos responsabilités en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et des ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous sommes indépendants du Fonds, conformément au code de déontologie international de l'International Ethics Standards Board for Accountants pour les comptables professionnels incluant les normes internationales en matière d'indépendance (Code de l'IESBA), tel qu'adopté par la CSSF pour le Luxembourg avec les exigences opportunes en matière de déontologie dans le cadre de notre audit des états financiers. Nous avons assumé nos responsabilités en termes de déontologie en vertu de telles exigences.

Autres informations

Le Conseil d'administration du Fonds a la responsabilité des autres informations. Les autres informations comprennent celles qui sont précisées dans le rapport annuel, mais ne couvrent pas les états financiers ni notre rapport des commissaires aux comptes concernant ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne couvre pas les autres informations et nous n'exprimons aucun type de conclusion assortie d'une assurance à leur sujet.

*PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, B.P.1443, L-1014 Luxembourg
T: +352 4948481, F: +352 494848 2900, www.pwc.lu*

*Cabinet de révision agréé. Expert-comptable (autorisation gouvernementale n°10028256)
R.C.S. Luxembourg B 65 477 - TVA LU25482518*



Dans le cadre de notre contrôle des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à évaluer si de telles informations sont substantiellement incohérentes avec les états financiers ou les connaissances que nous avons acquises au cours de l'audit, ou si elles semblent de toute autre manière substantiellement erronées. Si, d'après nos travaux, nous arrivons à la conclusion que ces informations ont fait l'objet d'une déclaration inexacte, nous avons l'obligation de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à ce sujet.

Responsabilités du Conseil d'administration du Fonds en ce qui concerne les états financiers

Le Conseil d'administration du Fonds est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux prescriptions légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers au Luxembourg. Cette responsabilité couvre également tout contrôle interne que le Conseil d'administration du Fonds jugerait nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitude significative, qu'elle résulte d'une fraude ou d'une erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, le Conseil d'administration du Fonds est responsable de l'évaluation de la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, en communiquant, le cas échéant, les points relatifs à la continuité de l'exploitation et en partant du postulat comptable de la continuité de l'exploitation, excepté si le Conseil d'administration a l'intention ou n'a pas d'autre solution réaliste que de liquider le Fonds ou tout compartiment de celui-ci ou de cesser leurs activités.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectif d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble sont exempts de toute inexactitude significative, qu'elle soit conséquence d'une fraude ou d'une erreur, et d'émettre un rapport d'audit qui présente notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau d'assurance élevé, mais ne saurait garantir qu'un audit mené conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter une inexactitude significative, si elle existe. Les inexactitudes peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, à titre individuel ou collectif, elles peuvent raisonnablement être jugées susceptibles d'influencer les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre appréciation professionnelle et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Notre mission couvre également les tâches suivantes :

- identifier et évaluer les risques d'inexactitude significative des états financiers, qu'elle soit conséquence d'une fraude ou d'une erreur, concevoir et suivre des procédures d'audit répondant à ces risques, et recueillir des éléments probants constituant une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit. Le risque de ne pas détecter une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une inexactitude résultant d'une erreur, dans la mesure où la fraude implique la collusion, la falsification, des omissions intentionnelles, des assertions inexacts ou le contournement des contrôles internes ;
- obtenir une bonne compréhension des contrôles internes pertinents pour l'audit afin de définir des procédures d'audit adaptées à la situation, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité des contrôles internes mis en place par le Fonds ;
- évaluer le caractère approprié des règles comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et autres communications effectuées par le Conseil d'administration du Fonds ;



- conclure sur la pertinence de l'utilisation par le Conseil d'administration du Fonds du postulat comptable de continuité de l'exploitation et, à partir des éléments probants recueillis, établir s'il existe des incertitudes importantes concernant des événements ou situations pouvant éveiller des doutes sur la capacité du Fonds ou de tout compartiment de celui-ci à poursuivre son exploitation. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe des incertitudes importantes, nous avons l'obligation d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations connexes dans les états financiers ou, si de telles informations ne sont pas adéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener le Fonds ou tout compartiment de celui-ci à mettre un terme à la continuité de leur exploitation ;
- évaluer la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations, et établir si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents de manière à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance concernant, entre autres, la portée et le calendrier prévus pour l'audit ainsi que les conclusions significatives de l'audit, notamment toute anomalie importante dans les contrôles internes que nous pourrions identifier au cours de l'audit.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative
Représentée par

Luxembourg, le 12 juin 2024

Frédéric Botteman

COMMISSIONS DE PERFORMANCE

Suite aux Orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers sur les commissions de performance (ESMA34-39-992), l'impact des données de commissions de performance au 29 février 2024 était comme suit :

Classe d'actions	ISIN	Montant des commissions de performance réalisées à la fin de la période d'observation dans la devise du compartiment	% reposant sur la VNI à la fin de la période d'observation ⁽¹⁾	Montant des commissions de performance cristallisées au quotidien au cours de l'exercice comptable en raison de rachats (dans la devise du compartiment)	% reposant sur la VNI moyenne au cours de la période comptable ⁽²⁾	Montant des commissions de performance cumulées à la fin de l'exercice comptable dans la devise du compartiment	% reposant sur la VNI à la fin de la période comptable ⁽³⁾
First Eagle Amundi International Fund - USD							
Classe AU2-MD (D)	LU1807367518	-	-	2.36	0.00%	-	-
First Eagle Amundi Income Builder Fund - USD							
Classe AE-QVD (D)	LU2100268353	-	-	5.41	0.00%	-	-
First Eagle Amundi Sustainable Value Fund - USD							
Classe AE (C)	LU2124190872	-	-	1,593.57	0.00%	-	-
Classe RE (C)	LU2124192068	2,108.52	-	-	0.00%	-	-

(1) Montant des commissions de performance réalisées à la fin de la période d'observation dans la devise du compartiment divisé par la VNI à la fin de la période d'observation

(2) Montant des commissions de performance cristallisées au quotidien au cours de l'exercice comptable en raison de rachats dans la devise du compartiment divisé par la VNI moyenne sur la période comptable

(3) Montant des commissions de performance cumulées à la fin de la période d'observation (fin de la période comptable) dans la devise du compartiment divisé par la VNI à la fin de la période comptable
Les classes d'actions actives sans commissions de performance cristallisées au cours de l'exercice ou sans commissions de performance en fin d'exercice ne sont pas reportées dans le tableau.

POLITIQUE ET PRATIQUES EN MATIÈRE DE RÉMUNÉRATION

La politique en matière de rémunération d'Amundi Luxembourg S.A. est conforme aux exigences détaillées dans la Directive européenne 2014/91/UE entrée en vigueur le 18 mars 2016 et transposée dans la Loi luxembourgeoise du 10 mai 2016. La politique en matière de rémunération repose sur le cadre régissant la rémunération du Groupe Amundi, et est revue chaque année et approuvée par le Conseil d'Amundi Luxembourg. La politique fait l'objet d'une révision indépendante par la fonction interne chargée de la Conformité.

Dans le cadre des principales évolutions de la politique en matière de rémunération de 2023, un lien a été établi entre ladite politique, « Amundi Ambition 2025 » et le risque en matière de critères ESG et de durabilité. Des critères qualitatifs et quantitatifs ont été rajoutés concernant la rémunération du personnel des fonctions gestion d'investissement, ventes et marketing. Aucun changement important supplémentaire n'a été apporté à la politique en matière de rémunération adoptée pour les années précédentes.

La politique applicable pour 2023 a été approuvée par le Conseil d'administration d'Amundi Luxembourg le 5 octobre 2023. La politique de rémunération du groupe est révisée chaque année par le Comité de rémunération du groupe Amundi. La revue de 2023 a eu lieu le 2 février de cette même année.

Les objectifs de la politique et des pratiques en matière de rémunération sont conformes et favorables à une gestion des risques efficace et saine, en alignant la rémunération sur la performance et les risques à long terme afin d'éviter les conflits d'intérêts. Les composantes de rémunération fixe sont liées aux postes couverts, aux services professionnels réalisés et à l'étendue des responsabilités, reflétant le niveau de qualification, les niveaux de salaire du marché, l'expérience et les compétences requises pour chaque poste ainsi que le niveau d'excellence démontré. La rémunération variable est définie pour promouvoir un développement durable à long terme de la Société de gestion ainsi qu'un système de gestion des risques solide et efficace.

Les indemnités de la rémunération variable tiennent compte de la performance de l'employé, de sa division opérationnelle et du Groupe Amundi dans son ensemble, et reposent sur des critères tant financiers que non financiers.

Amundi Luxembourg S.A. et le Groupe Amundi ont défini tout le personnel identifié disposant d'une autorité ou d'une influence sur les fonds gérés par Amundi, et qui sont par conséquent susceptibles d'avoir un impact sur la performance ou sur le profil de risque des fonds.

■ MONTANTS ACCORDÉS À TITRE DE RÉMUNÉRATION

Amundi Luxembourg S.A., la Société de gestion, intervient au 31 décembre 2023 en tant que Société de gestion ou gestionnaire de FIA pour plusieurs OPCVM à compartiments multiples et distincts et divers FIA.

La rémunération totale exprimée en euros versée par Amundi Luxembourg S.A. à son personnel pour l'année civile 2023 est la suivante :

	Nbre de bénéficiaires	Rémunération fixe	Rémunération variable	Total
Employés	110	8,737,726.50	1,545,780.42	10,283,506.92
Dont				
- Personnel identifié	9	1,419,514.99	516,082.67	1,935,597.66
- Autres employés	101	7,318,211.51	1,029,697.75	8,347,909.26

Au 31 décembre 2023, la SICAV First Eagle Amundi représentait environ 3,27 % du total des actifs nets sous gestion d'Amundi Luxembourg S.A., et environ 2,50 % au 29 février 2024. Les chiffres de la rémunération totale susmentionnés font référence à des activités concernant tous les fonds gérés. Les employés d'Amundi Luxembourg S.A. et du Groupe Amundi qui sont nommés au Conseil d'administration de la Société de gestion et/ou du Fonds renoncent au droit de percevoir une quelconque rémunération liée à l'ensemble des fonds gérés. Aucun employé de la Société de gestion ne peut recevoir de montants lui étant versés directement par les OPCVM ou les FIA gérés, y compris s'il s'agit d'intéressement aux plus-values et de commissions de performance.

■ RÉMUNÉRATION DES DÉLÉGUÉS

À la fin 2023, le Gestionnaire des investissements gérait 92,2 milliards de dollars américains d'actifs sous gestion, dont 7,6 milliards étaient représentés par les Compartiments (respectivement 8,24 % du total des actifs gérés par le Gestionnaire des investissements et 100 % des actifs sous gestion de la SICAV). La proportion de la rémunération totale du personnel identifié imputable à la gestion des Compartiments s'élevait à 8 983 843,01 dollars américains dont 1 149 298,00 dollars à titre de rémunération fixe et 7 834 545,01 dollars à titre de rémunération variable. La proportion de la rémunération totale du personnel identifié imputable à la gestion des Compartiments s'élevait à 7 095 919,36 dollars américains dont 3 752 359,75 dollars à titre de rémunération fixe et 3 343 559,61 dollars à titre de rémunération variable. Le personnel identifié du Gestionnaire des investissements incluait 47 personnes, sur un total de 370 membres du personnel en 2023.

MODE DE CALCUL DE L'EXPOSITION GLOBALE

En termes de gestion des risques, le Conseil d'administration de la SICAV a choisi de calculer le risque global en s'appuyant sur la méthode de l'engagement.

RÈGLEMENT SUR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES

Au cours de l'exercice clos au 29 février 2024, la SICAV n'a pas pris part à des opérations soumises au Règlement UE 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation. Par conséquent, aucune donnée globale, de concentration ou d'opération ni aucune information sur la réutilisation ou la sauvegarde de garantie ne doit être communiquée.

RÈGLEMENT DISCLOSURE

Le 18 décembre 2019, le Conseil européen et le Parlement européen ont annoncé être parvenus à un accord politique concernant le Règlement Disclosure, cherchant ainsi à établir un cadre paneuropéen pour encourager l'investissement durable. Le Règlement Disclosure prévoit une approche harmonisée dans le respect de la publication d'informations en matière de durabilité à destination des investisseurs dans le secteur des services financiers de l'Espace économique européen.

Aux fins du Règlement Disclosure, la Société de gestion remplit les critères de « participant au marché financier », et chaque Compartiment est éligible en tant que « produit financier ».

Pour plus de détails sur la façon dont un Compartiment répond aux exigences du Règlement Disclosure, reportez-vous au supplément du Compartiment concerné. Reportez-vous également à la section sur l'« Investissement durable » dans le Prospectus du Fonds et à la Politique d'Investissement responsable disponible à la page www.amundi.com.

Comme exigé par l'Art.11 du Règlement Disclosure, le Fonds fait les déclarations suivantes :

En vertu de sa politique d'Investissement responsable, Amundi a développé sa propre approche en matière de critères ESG. La notation ESG d'Amundi vise à mesurer les performances ESG d'un émetteur, c'est-à-dire sa capacité à anticiper et à gérer les Risques en matière de durabilité et les opportunités inhérentes à son secteur et à sa situation individuelle. En utilisant les notes ESG, les gestionnaires de portefeuille tiennent compte des Risques en matière de durabilité dans leurs décisions d'investissement. Amundi applique des politiques d'exclusion ciblées à toutes ses stratégies d'investissement actives en excluant les entreprises en contradiction avec la Politique d'investissement responsable, notamment celles qui ne respectent pas les conventions internationales, les cadres communs reconnus sur le plan international ou encore les réglementations nationales.

Compartiments relevant de l'Article 8 (requis par l'Article 11.1). Les Compartiments mentionnés ci-dessous sont classés comme relevant de l'Article 8 du Règlement Disclosure et visent à promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Outre le fait d'appliquer la Politique d'investissement responsable d'Amundi, ces Compartiments relevant de l'Article 8 ont pour objectif de promouvoir de telles caractéristiques à travers des investissements découlant sur une note ESG des portefeuilles supérieure à celle de l'indice de référence ou de l'univers d'investissement correspondant. La note du portefeuille ESG est la moyenne pondérée des actifs sous gestion de la note ESG des émetteurs sur le modèle de notation ESG d'Amundi. Au cours de l'exercice financier sous revue, le Gestionnaire des investissements a continuellement fait la promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales à travers l'application des méthodologies susmentionnées.

Liste des Compartiments relevant de l'Art. 8 au 29 février 2024 :

First Eagle Amundi Income Builder Fund
First Eagle Amundi Sustainable Value Fund

Compartiments relevant de l'Article 6

Étant donné l'orientation en matière d'investissement et les classes d'actifs/secteurs dans lesquels ils investissent, les gestionnaires des investissements de tous les autres Compartiments, non classés comme relevant de l'article 8 ou 9 du Règlement Disclosure, n'ont pas intégré de facteur d'activités économiques durables sur le plan environnemental dans le processus d'investissement pour le Compartiment. Par conséquent, il convient de noter que les investissements à la base du Compartiment n'ont pas pris en compte les critères de l'UE concernant les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Au cours de l'exercice financier, le Compartiment a, dans le cadre de la Politique d'exclusion et d'application de normes minimales d'Amundi, pris le PAI 14 en considération. Ce PAI concerne les armes controversées et l'exclusion des émetteurs impliqués dans la production, la vente, le stockage ou la prestation de services en lien avec les mines antipersonnel et armes à sous-munitions, interdites par les traités d'Ottawa et d'Oslo. Il couvre également l'exclusion des émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage d'armes à base d'uranium appauvri, chimiques ou biologiques, tel que précisé dans la Politique mondiale d'investissement responsable d'Amundi.

Liste des Compartiments relevant de l'Art. 6 au 29 février 2024 :

First Eagle Amundi International Fund

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier paragraphe du Règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : FirstEagle Amundi Income Builder Fund

Identifiant d'entité juridique : 549300HHP1HFPO415V06

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés détenues appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **Taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales Objectif d'investissement durable

Le produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE 	<input checked="" type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques environnementales/sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 33.57% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%	<input type="checkbox"/> Il a promu des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été réalisées ?

Le Compartiment a continuellement promu les caractéristiques environnementales et/ou sociales en cherchant à atteindre une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement. Pour déterminer la note ESG du Compartiment et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport à celle du secteur de l'émetteur du titre, pour chacune des trois caractéristiques ESG, à savoir environnementale, sociale et de gouvernance. Aux fins de cette évaluation, l'univers d'investissement est représenté par l'indice MSCI AC WORLD IMI Index. Aucun Indice de référence ESG n'a été désigné.

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Afin de continuellement promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales, le Fonds a cherché à investir dans des entreprises considérées comme les meilleurs élèves au sein de leur secteur d'activité respectif concernant au moins un des facteurs environnementaux ou sociaux qu'elles prennent en compte en :

- 1) suivant les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
- 2) évitant de fabriquer des produits ou de fournir des services qui nuisent à l'environnement et à la société.

Le Compartiment a atteint ses caractéristiques environnementales et/ou sociales en obtenant une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement.

● **Quelles performances ont affiché les indicateurs de durabilité ?**

L'indicateur de durabilité employé est la note ESG du Compartiment mesurée en comparaison avec la note ESG de l'univers d'investissement du Compartiment. Le processus de notation ESG d'Amundi suit une approche « Best-in-class ». Les notations adaptées à chaque secteur d'activité ont pour objectif d'évaluer la dynamique dans laquelle interviennent les entreprises. La notation ESG Amundi utilisée pour déterminer la note ESG est une note ESG quantitative qui se décline en sept niveaux allant de A (les meilleures notes de l'univers) à G (les pires notes).

À la fin de la période (29 février 2024), la note ESG moyenne pondérée

- du portefeuille est D
- de l'univers d'investissement est D

La notation ESG Amundi utilisée pour déterminer la note ESG est une note ESG quantitative qui se décline en sept niveaux allant de A (les meilleures notes de l'univers) à G (les pires notes). Sur l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres figurant sur la liste d'exclusion correspondent à G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée de manière globale et au niveau des critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne du secteur, en combinant les trois dimensions ESG :

- Dimension environnementale : cette dimension examine la capacité des émetteurs à contrôler leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'appauvrissement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : cette dimension évalue le fonctionnement d'un émetteur dans deux domaines différents, à savoir sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits humains en général.
- Dimension de gouvernance : cette dimension évalue la capacité de l'émetteur à garantir les fondements d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie appliquée par la notation ESG d'Amundi utilise 38 critères qui sont soit génériques (communs à toutes les entreprises, indépendamment de leur activité) soit spécifiques au secteur, et qui sont pondérés en fonction du secteur et considérés en termes d'impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et les réglementations concernant un émetteur. Les notations ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimées de manière globale pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement pour tout facteur environnemental ou social.

● **... et par rapport aux périodes antérieures ?**

Non applicable – le fonds ne communiquait pas encore ces données.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier avait partiellement réalisés, et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables étaient (et sont) d'investir dans des sociétés qui cherchent à respecter deux critères :

- 1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
- 2) éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services qui nuisent à l'environnement et à la société.

Pour que la société bénéficiaire d'investissements soit réputée contribuer à l'objectif susmentionné, elle devait figurer parmi les meilleures performances de son secteur d'activité pour au moins l'un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition de « meilleures performances » repose sur la méthode ESG exclusive d'Amundi, dont l'objectif est de mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme l'une des « meilleures performances », une société bénéficiaire d'investissements doit afficher l'une des trois premières notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) dans son secteur pour au moins un facteur environnemental ou social important.

Les facteurs environnementaux et sociaux sont identifiés à l'échelle des secteurs. L'identification des facteurs importants est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative du secteur associé et des questions de durabilité.

Les facteurs identifiés comme importants représentent plus de 10% de la note ESG globale. Par exemple pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont les suivants : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits humains.

Pour un aperçu plus complet des secteurs et des facteurs, veuillez consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi disponible sur www.amundi.lu.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas avoir d'exposition significative aux activités (par ex. tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique) incompatibles avec ces critères.

Le caractère durable d'un investissement est évalué au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme ainsi qu'à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (principe « Do no significant harm » ou « DNSH » en anglais), Amundi a utilisé (et utilise actuellement) deux filtres :

1.) Le premier filtre de test DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des Principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des normes techniques réglementaires (RTS) lorsqu'il existe des données fiables (par ex. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) via une combinaison d'indicateurs (par ex. intensité carbone) et des seuils ou règles spécifiques (par ex. que l'intensité carbone de la société bénéficiaire d'investissements n'appartient pas au dernier décile du secteur). Dans sa politique d'exclusion qui fait partie intégrante de sa Politique d'investissement responsable, Amundi tient d'ores et déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en sus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

2.) Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des Principales incidences négatives ci-dessus, afin de vérifier que la société n'affiche pas de mauvaises performances d'un point de vue environnemental ou social global par rapport aux autres entreprises de son secteur,

ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte comme détaillé dans le premier filtre DNSH ci-dessus :

Le premier filtre DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des Principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsqu'il existe des données rigoureuses via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- une intensité en CO2 qui n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité) ;
- un Conseil d'administration dont le niveau de diversité n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres sociétés du secteur ;
- une société qui ne fait pas l'objet de controverse relative aux conditions de travail et aux droits humains ; et
- Une société qui ne fait pas l'objet de controverse relative à la biodiversité et à la pollution.

Dans sa politique d'exclusion qui fait partie intégrante de sa Politique d'investissement responsable, Amundi tient d'ores et déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en sus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ? Description détaillée :*

Oui, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains sont intégrés à notre méthode de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à l'aide des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle dispose d'un critère dédié appelé « Implication dans la communauté et droits humains » qui s'applique à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits humains, y compris les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations de travail. En outre, nous effectuons un contrôle des controverses au moins une fois par trimestre, y compris sur les entreprises identifiées pour des violations des droits humains. En cas de controverse, les analystes évalueront la situation, lui donneront une note (à l'aide de notre méthode de notation exclusive) et détermineront la marche à suivre. Les notes de controverse sont mises à jour chaque trimestre pour suivre les tendances et les efforts de correction.



Dans quelle mesure ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Compartiment tient compte de toutes les Principales incidences négatives obligatoires en vertu de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS applicables à la stratégie du Compartiment et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG

dans le processus d'investissement, d'approches d'engagement et de vote ainsi que de surveillance des controverses :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, basées sur l'activité et les secteurs, qui couvrent certains des principaux indicateurs négatifs de durabilité énumérés par le Règlement Disclosure (sur la publication d'informations).
- Intégration des facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleure note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises à cet égard.
- Engagement : L'engagement est un processus continu et ciblé qui vise à influencer les activités ou le comportement des sociétés bénéficiaires d'investissements. L'objectif des activités d'engagement peut se diviser en deux catégories : impliquer un émetteur pour améliorer la manière dont il intègre la dimension environnementale et sociale ou impliquer un émetteur pour améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits humains ou d'autres questions de durabilité qui sont importantes pour la société au sens large et l'économie mondiale.
- Vote : La politique de vote d'Amundi répond à une analyse globale de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.*
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement l'évolution des controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse grave, menée par des analystes ESG, puis d'un examen périodique de son évolution. Cette approche s'applique à tous les fonds d'Amundi.

Pour toute indication sur le mode d'utilisation des indicateurs relatifs aux Principales incidences négatives obligatoires, veuillez consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi disponible sur www.amundi.lu

La taxinomie de l'UE définit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne doivent pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE, qui s'accompagne de critères de l'UE spécifiques.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents du produit financier qui tiennent compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de la portion restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable doit également se conformer au principe consistant à ne pas causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier ?

Les pondérations des principaux investissements correspondent à la moyenne des positions détenues aux 31/05/2023, 31/08/2023, 30/11/2023 et 29/02/2024.

Titre	Pondération	Secteur	Pays
Unilever	3.38%	Biens de consommation de base	États-Unis
Amundi Physical Gold ETC	3.25%	Matériaux	États-Unis
iShares Physical Gold ETC	3.23%	Matériaux	Royaume-Uni
Jardine Matheson	2.70%	Industrie	Hong Kong
Nestle S.A.	2.62%	Biens de consommation de base	Suisse
Exxon Mobil Corporation	2.40%	Énergie	États-Unis
Power Corporation of Canada	2.04%	Finance	Canada
Colgate-Palmolive	1.99%	Biens de consommation de base	États-Unis
Groupe Bruxelles Lambert	1.87%	Finance	Belgique
CCU SpADR	1.69%	Biens de consommation de base	Chili
Compagnie Financiere Richemont	1.56%	Consommation discrétionnaire	États-Unis
Ambev SpADR	1.56%	Biens de consommation de base	Brésil
Comcast	1.47%	Services de communication	États-Unis
HCA Healthcare	1.33%	Santé	Royaume-Uni
Orkla	1.29%	Biens de consommation de base	Norvège
CK Asset Holdings	1.28%	Immobilier	Hong Kong
Equity Residential	1.17%	Immobilier	États-Unis
Investor AB	1.01%	Finance	Suède
Bank of New York Mellon	1.01%	Finance	États-Unis
Texas Instruments	1.00%	Technologies de l'information	États-Unis
Schindler Holding	0.97%	Industrie	Suisse
Haleon	0.97%	Biens de consommation de base	Royaume-Uni
Sanofi	0.96%	Santé	France
Wells Fargo 7.5% Non Cum Perp Conv Pfd Series L	0.96%	Finance	États-Unis
Danone	0.95%	Biens de consommation de base	France
Berkeley Group Holdings	0.94%	Consommation discrétionnaire	Royaume-Uni
Caledonia Investments	0.93%	Finance	Royaume-Uni
Bank of America 7.25% Non Cum Perp Conv Pfd Series L	0.89%	Finance	États-Unis
Hongkong Land	0.89%	Immobilier	Hong Kong
Becton Dickinson	0.89%	Santé	États-Unis
Medtronic	0.88%	Santé	États-Unis

La liste inclut les investissements qui constituent la **proportion la plus importante d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **01/03/2023-29/02/2024**

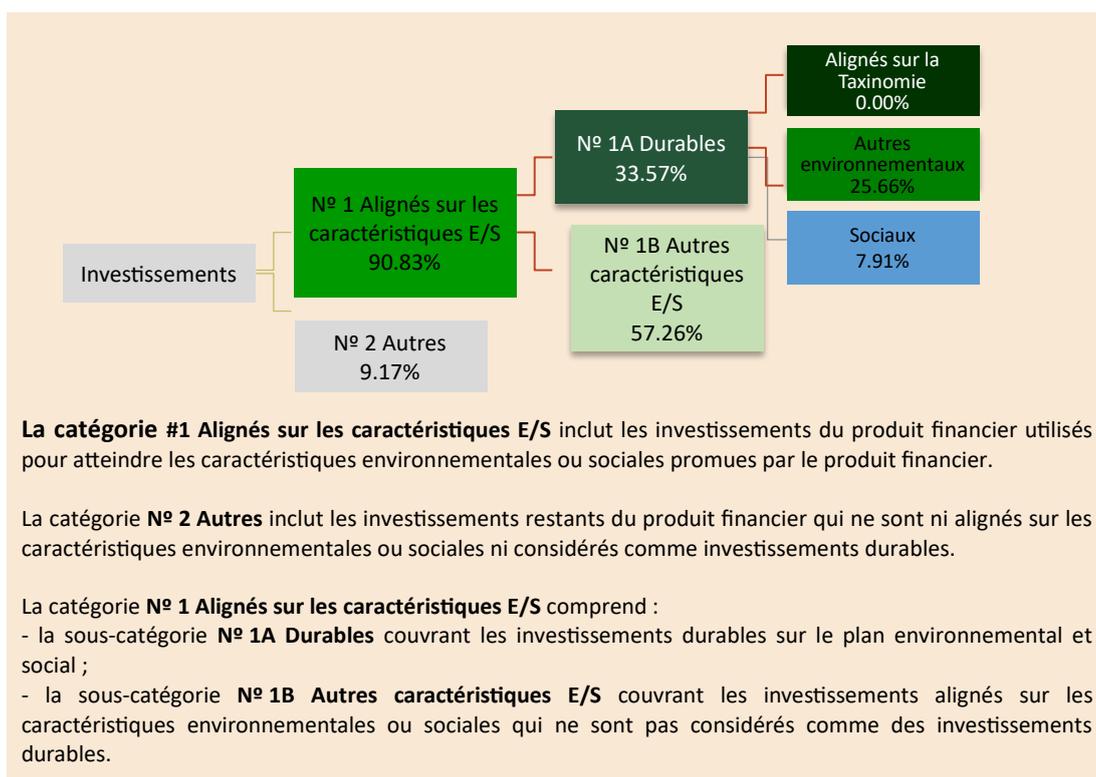
Coca-Cola FEMSA SpADR	0.86%	Biens de consommation de base	Mexique
Industrivarden AB	0.84%	Finance	Suède
FEMSA SpADR	0.81%	Biens de consommation de base	Mexique



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation d'actifs ?

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements réalisés dans des actifs spécifiques.



La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie N° 2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme investissements durables.

La catégorie N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S comprend :

- la sous-catégorie N° 1A Durables couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie N° 1B Autres caractéristiques E/S couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobre en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Dans quels secteurs économiques ont été réalisés les investissements ?

Secteur	Sous-secteur	Pondération
Services de communication	Radio et télévision	0.05%
Services de communication	Câble et satellite	1.53%
Consommation discrétionnaire	Vêtements, accessoires et produits de luxe	1.75%
Consommation discrétionnaire	Pièces détachées et équipements automobiles	1.03%
Consommation discrétionnaire	Automobiles, distribution	0.21%
Consommation discrétionnaire	Constructions résidentielles	1.02%
Consommation discrétionnaire	Hôtels, complexes hôteliers et croisières	0.15%
Consommation discrétionnaire	Produits de loisirs	0.75%
Consommation discrétionnaire	Restaurants	0.71%
Consommation discrétionnaire	Services spécialisés au consommateur	0.16%
Biens de consommation de base	Brasseries	3.56%
Biens de consommation de base	Distillateurs et producteurs de vin	0.63%
Biens de consommation de base	Commerces de détail alimentaires	0.79%

Biens de consommation de base	Articles ménagers	3.49%
Biens de consommation de base	Aliments et viandes conditionnés	4.74%
Biens de consommation de base	Produits de soins personnels	4.59%
Biens de consommation de base	Sodas et boissons non alcoolisées	1.59%
Énergie	Pétrole et gaz intégrés	3.25%
Énergie	Équipements et services pour l'industrie pétrolière et gazière	0.21%
Énergie	Raffinage & marketing – pétrole et gaz	1.02%
Énergie	Transport et stockage de pétrole et gaz	2.13%
Finance	Gestion d'actifs et banques de dépôt	2.02%
Finance	Crédit à la consommation	0.16%
Finance	Banques aux activités diversifiées	5.93%
Finance	Données d'information financière	0.29%
Finance	Banques d'investissement et de courtage	0.09%
Finance	Assurances vie et santé	2.03%
Finance	Sociétés holding multi-secteurs	4.96%
Finance	Assurance immobilière et assurance dommages	1.11%
Finance	Banques régionales	2.13%
Finance	Finance spécialisée	0.00%
Santé	Services de soins de santé	0.25%
Santé	Équipements de soins de santé	2.46%
Santé	Établissements de soins	2.12%
Santé	Matériel de soins	0.39%
Santé	Outils et services pour les sciences de la vie	0.23%
Santé	Gestion des soins médicaux	0.69%
Santé	Pharmacie	1.38%
Industrie	Transport aérien et logistique	0.66%
Industrie	Services d'assistance diversifiés	0.10%
Industrie	Équipements et composants électriques	0.43%
Industrie	Ressources humaines et services de recrutement	0.23%
Industrie	Conglomérats industriels	2.71%
Industrie	Machines, matériel et composants industriels	2.32%
Industrie	Services & fournitures de bureau	0.75%
Industrie	Avions de ligne	0.77%
Industrie	Transport ferroviaire	0.11%
Industrie	Services de sécurité et d'alarme	0.64%
Industrie	Sociétés de négoce et de distribution	0.16%
Technologies de l'information	Logiciels d'application	0.16%
Technologies de l'information	Équipements & instruments électroniques	0.07%
Technologies de l'information	Semi-conducteurs	2.44%
Technologies de l'information	Logiciels système	0.21%
Technologies de l'information	Distributeurs de produits technologiques	0.30%
Technologies de l'information	Stockage et périphériques de matériel technologique	0.66%
Matériaux	Produits chimiques de base	0.97%
Matériaux	Métaux divers et exploitation minière	0.66%
Matériaux	Engrais et produits chimiques agricoles	0.59%
Matériaux	Or	8.19%

Matériaux	Conteneurs plastiques métalliques et en verre	1.02%
Matériaux	Produits et matériel d'emballage en papier ou plastique	0.05%
Immobilier	Activités immobilières diversifiées	0.40%
Immobilier	REIT diversifiés	0.11%
Immobilier	REIT résidentiels	1.22%
Immobilier	REIT bureaux	1.21%
Immobilier	Autres REIT spécialisées	0.87%
Immobilier	Promotion immobilière	1.14%
Immobilier	Sociétés d'exploitation immobilière	0.97%
Immobilier	REIT tours de télécommunications	0.02%
Immobilier	REIT bois	0.06%
Services aux collectivités	Services aux collectivités – électricité	0.36%
Dettes souveraines	Dettes souveraines	10.07%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds promeut des caractéristiques tant environnementales que sociales. Le Fonds ne s'est pas engagé à réaliser d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et n'a réalisé aucun investissement durable aligné sur la taxinomie de l'UE au cours de la période.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE¹ ?

Oui :

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

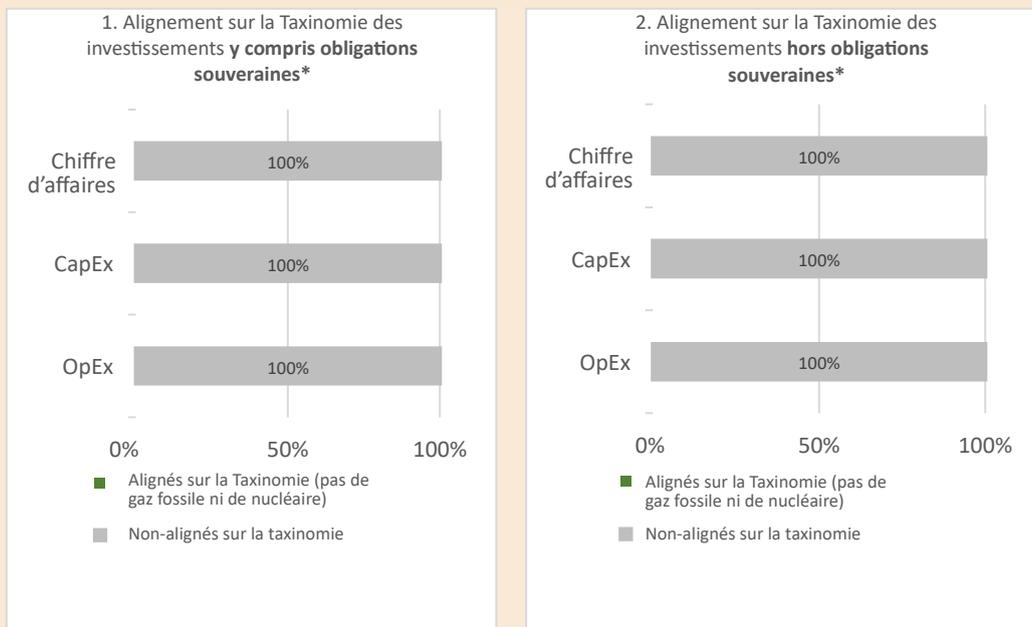
Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« réduction du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à tout objectif de la Taxinomie de l'UE. L'intégralité des critères relatifs aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage du :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires d'investissements ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte, par exemple ; et
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires d'investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la Taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la Taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la part d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Au 29/02/2024, la part d'investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0.00% et la part d'investissements dans les activités habilitantes était de 0.00%. Le pourcentage communiqué d'alignement des investissements du Fonds sur la Taxinomie de l'UE n'a pas été audité par le réviseur d'entreprises agréé du fonds ni par aucun tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de références antérieures ?**

Non applicable – le fonds ne communiquait pas encore ces données.



● **Quelle était la part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxinomie de l'UE ?**

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental et non alignés sur la taxinomie était de 25,66 % à la fin de la période. Cela tient du fait que certains émetteurs sont considérés comme investissements durables en vertu du Règlement SFDR, mais qu'une portion de leurs activités n'est pas alignée sur les standards de la taxinomie de l'UE, ou que les données correspondantes ne sont pas encore disponibles en vue d'une évaluation relative à la taxinomie de l'UE.



● **Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?**

7.91%

 sont des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental visés par le Règlement (UE) 2020/852.



Quels investissements étaient inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Sont inclus dans la catégorie « N° 2 Autres » les liquidités et les instruments aux fins de gestion de la liquidité et des risques du portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans notation ESG pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles. Pour les obligations et actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales ont été mises en place par le biais d'un filtrage des émetteurs en rapport aux activités controversées définies dans les principes du Pacte mondial des Nations unies. Elle peut également inclure des titres sans notation ESG pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont-elles été prises pour réaliser les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition de manière continue dans le système de gestion du portefeuille pour permettre aux gestionnaires du portefeuille d'évaluer l'impact de leurs décisions d'investissement. Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, en répartissant les responsabilités entre le premier niveau de contrôles réalisés par les équipes Investissement elles-mêmes, et le second niveau de contrôles réalisé par les équipes Risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues en permanence par le fonds. En outre, la Politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active en matière d'engagement qui promeut le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles dans le portefeuille de ce produit. Le Rapport annuel en matière d'engagement d'Amundi, disponible à la page <https://about.amundi.com/esg-documentation>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.

Un **indice de référence** est un indice qui sert à mesurer si le produit financier réalise les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promet.



Quelles ont été les performances de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce Compartiment ne dispose pas d'un indice spécifique conçu comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- **En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice du marché général ?**

Non applicable

- **Quelles ont été les performances de ce produit financier par rapport aux indicateurs de durabilité pour déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelles ont été les performances de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelles ont été les performances de ce produit financier par rapport à l'indice du marché général ?**

Non applicable

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'Article 8, paragraphes 1, 2 et 2a, du Règlement (UE) 2019/2088 et à l'Article 6, premier paragraphe du Règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : FirstEagle Amundi Sustainable Value Fund

Identifiant d'entité juridique : 213800SJ7PMB1J5PU28

Caractéristiques environnementales et/ou sociales Objectif d'investissement durable

Le produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

Non

Il a **promu des caractéristiques environnementales/sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il contenait une proportion de 60.34% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il a promu des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés détenues appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le Règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été réalisées ?

Le Compartiment a continuellement promu les caractéristiques environnementales et/ou sociales en cherchant à atteindre une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement. Pour déterminer la note ESG du Compartiment et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport à celle du secteur de l'émetteur du titre, pour chacune des trois caractéristiques ESG, à savoir environnementale, sociale et de gouvernance. Aux fins de cette évaluation, l'univers d'investissement est représenté par l'indice MSCI AC WORLD IMI Index. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Afin de continuellement promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales, le Fonds a cherché à investir dans des entreprises considérées comme les meilleurs élèves au sein de leur secteur d'activité respectif concernant au moins un des facteurs environnementaux ou sociaux qu'elles prennent en compte en :

- 1) suivant les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
- 2) évitant de fabriquer des produits ou de fournir des services qui nuisent à l'environnement et à la société.

Le Compartiment a atteint ses caractéristiques environnementales et/ou sociales en obtenant une note ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement.

● **Quelles performances ont affiché les indicateurs de durabilité ?**

L'indicateur de durabilité employé est la note ESG du Compartiment mesurée en comparaison avec la note ESG de l'univers d'investissement du Compartiment. Le processus de notation ESG d'Amundi suit une approche « Best-in-class ». Les notations adaptées à chaque secteur d'activité ont pour objectif d'évaluer la dynamique dans laquelle interviennent les entreprises. La notation ESG Amundi utilisée pour déterminer la note ESG est une note ESG quantitative qui se décline en sept niveaux allant de A (les meilleures notes de l'univers) à G (les pires notes).

À la fin de la période (29 février 2024), la note ESG moyenne pondérée

- du portefeuille est 0.46 (D)
- de l'univers d'investissement est -0.16 (D)

La notation ESG Amundi utilisée pour déterminer la note ESG est une note ESG quantitative qui se décline en sept niveaux allant de A (les meilleures notes de l'univers) à G (les pires notes). Sur l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres figurant sur la liste d'exclusion correspondent à G. Pour les entreprises émettrices, la performance ESG est évaluée de manière globale et au niveau des critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne du secteur, en combinant les trois dimensions ESG :

- Dimension environnementale : cette dimension examine la capacité des émetteurs à contrôler leur impact environnemental direct et indirect, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leurs émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'appauvrissement des ressources et en protégeant la biodiversité.
- Dimension sociale : cette dimension évalue le fonctionnement d'un émetteur dans deux domaines différents, à savoir sa stratégie de développement du capital humain et le respect des droits humains en général.
- Dimension de gouvernance : cette dimension évalue la capacité de l'émetteur à garantir les fondements d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie appliquée par la notation ESG d'Amundi utilise 38 critères qui sont soit génériques (communs à toutes les entreprises, indépendamment de leur activité) soit spécifiques au secteur, et qui sont pondérés en fonction du secteur et considérés en termes d'impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et les réglementations concernant un émetteur. Les notations ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimées de manière globale pour les trois dimensions E, S et G, ou individuellement pour tout facteur environnemental ou social.

● **... et par rapport aux périodes antérieures ?**

À la fin de la période précédente, la note ESG moyenne pondérée

- du portefeuille était C+
- de l'univers d'investissement était D

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier avait partiellement réalisés, et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Les objectifs des investissements durables étaient (et sont) d'investir dans des sociétés qui cherchent à respecter deux critères :

- 1) suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
- 2) éviter de fabriquer des produits ou de fournir des services qui nuisent à l'environnement et à la société.

Pour que la société bénéficiaire d'investissements soit réputée contribuer à l'objectif susmentionné, elle devait figurer parmi les meilleures performances de son secteur d'activité pour au moins l'un de ses facteurs environnementaux ou sociaux importants.

La définition de « meilleures performances » repose sur la méthode ESG exclusive d'Amundi, dont l'objectif est de mesurer la performance ESG d'une société bénéficiaire d'investissements. Pour être considérée comme l'une des « meilleures performances », une société bénéficiaire d'investissements doit afficher l'une des trois premières notes (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) dans son secteur pour au moins un facteur environnemental ou social important.

Les facteurs environnementaux et sociaux sont identifiés à l'échelle des secteurs. L'identification des facteurs importants est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative du secteur associé et des questions de durabilité.

Les facteurs identifiés comme importants représentent plus de 10% de la note ESG globale. Par exemple pour le secteur de l'énergie, les facteurs importants sont les suivants : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits humains.

Pour un aperçu plus complet des secteurs et des facteurs, veuillez consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi disponible sur www.amundi.lu.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, la société bénéficiaire d'investissements ne doit pas avoir d'exposition significative aux activités (par ex. tabac, armes, jeux de hasard, charbon, aviation, production de viande, fabrication d'engrais et de pesticides, production de plastique à usage unique) incompatibles avec ces critères.

Le caractère durable d'un investissement est évalué au niveau de la société bénéficiaire d'investissements.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important (principe « Do no significant harm » ou « DNSH » en anglais), Amundi a utilisé (et utilise actuellement) deux filtres :

- 1.) Le premier filtre de test DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des Principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des normes techniques réglementaires (RTS) lorsqu'il existe des données fiables (par ex. Intensité des GES des sociétés bénéficiaires d'investissements) via une combinaison d'indicateurs (par ex. intensité carbone) et des seuils ou règles spécifiques (par ex. que l'intensité carbone de la société bénéficiaire d'investissements n'appartient pas au dernier décile du secteur). Dans sa politique d'exclusion qui fait partie intégrante de sa Politique d'investissement responsable, Amundi tient d'ores et déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en sus des tests détaillés ci-dessus, couvrent

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme ainsi qu'à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

2.) Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne tient pas compte des indicateurs obligatoires des Principales incidences négatives ci-dessus, afin de vérifier que la société n'affiche pas de mauvaises performances d'un point de vue environnemental ou social global par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

— — — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité ont-ils été pris en considération ?*

Les indicateurs d'incidences négatives ont été pris en compte comme détaillé dans le premier filtre DNSH ci-dessus :

Le premier filtre DNSH repose sur le contrôle des indicateurs obligatoires des Principales incidences négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS lorsqu'il existe des données rigoureuses via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- une intensité en CO2 qui n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité) ;
- un Conseil d'administration dont le niveau de diversité n'appartient pas au dernier décile par rapport aux autres sociétés du secteur ;
- une société qui ne fait pas l'objet de controverse relative aux conditions de travail et aux droits humains ; et
- Une société qui ne fait pas l'objet de controverse relative à la biodiversité et à la pollution.

Dans sa politique d'exclusion qui fait partie intégrante de sa Politique d'investissement responsable, Amundi tient d'ores et déjà compte de Principales incidences négatives spécifiques. Ces exclusions, qui s'appliquent en sus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains ? Description détaillée :*

Oui, les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains sont intégrés à notre méthode de notation ESG. Notre outil de notation ESG exclusif évalue les émetteurs à l'aide des données disponibles auprès de nos fournisseurs de données. Par exemple, le modèle dispose d'un critère dédié appelé « Implication dans la communauté et droits humains » qui s'applique à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits humains, y compris les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations de travail. En outre, nous effectuons un contrôle des controverses au moins une fois par trimestre, y compris sur les entreprises identifiées pour des violations des droits humains. En cas de controverse, les analystes évalueront la situation, lui donneront une note (à l'aide de notre méthode de notation exclusive) et détermineront la marche à suivre. Les notes de controverse sont mises à jour chaque trimestre pour suivre les tendances et les efforts de correction.



Dans quelle mesure ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Compartiment tient compte de toutes les Principales incidences négatives obligatoires en vertu de l'Annexe 1, Tableau 1 des RTS applicables à la stratégie du Compartiment et s'appuie sur une combinaison de politiques d'exclusion (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, d'approches d'engagement et de vote ainsi que de surveillance des controverses :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, basées sur l'activité et les secteurs, qui couvrent certains des principaux indicateurs négatifs de durabilité énumérés par le Règlement Disclosure (sur la publication d'informations).
- Intégration des facteurs ESG : Amundi a adopté des normes d'intégration ESG minimales appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleure note ESG moyenne pondérée supérieure à celle de l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité des mesures d'atténuation prises à cet égard.
- Engagement : L'engagement est un processus continu et ciblé qui vise à influencer les activités ou le comportement des sociétés bénéficiaires d'investissements. L'objectif des activités d'engagement peut se diviser en deux catégories : impliquer un émetteur pour améliorer la manière dont il intègre la dimension environnementale et sociale ou impliquer un émetteur pour améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et liées aux droits humains ou d'autres questions de durabilité qui sont importantes pour la société au sens large et l'économie mondiale.
- Vote : La politique de vote d'Amundi répond à une analyse globale de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes. Pour plus d'informations, veuillez consulter la Politique de vote d'Amundi.*
- Surveillance des controverses : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement l'évolution des controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse grave, menée par des analystes ESG, puis d'un examen périodique de son évolution. Cette approche s'applique à tous les fonds d'Amundi.

Pour toute indication sur le mode d'utilisation des indicateurs relatifs aux Principales incidences négatives obligatoires, veuillez consulter la Déclaration réglementaire ESG d'Amundi disponible sur www.amundi.lu

La taxinomie de l'UE définit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne doivent pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE, qui s'accompagne de critères de l'UE spécifiques.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » ne s'applique qu'aux investissements sous-jacents du produit financier qui tiennent compte des critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents de la portion restante de ce produit financier ne tiennent pas compte des critères de l'UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable doit également se conformer au principe consistant à ne pas causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Quels étaient les principaux investissements de ce produit financier ?

Les pondérations des principaux investissements correspondent à la moyenne des positions détenues aux 31/05/2023, 31/08/2023, 30/11/2023 et 29/02/2024.

Titre	Pondération	Secteur	Pays
Alphabet	2.86%	Services de communication	États-Unis
Salesforce	2.71%	Technologies de l'information	États-Unis
Comcast	2.39%	Services de communication	États-Unis
Elevance Health	2.38%	Santé	États-Unis
Willis Towers Watson	2.34%	Finance	Royaume-Uni
TSMC SpADR	2.28%	Technologies de l'information	Taiwan
FEMSA SpADR	2.28%	Biens de consommation de base	Mexique
Naspers	2.21%	Consommation discrétionnaire	Afrique du Sud
Equity Residential	2.20%	Immobilier	États-Unis
Haleon	2.19%	Biens de consommation de base	Royaume-Uni
HCA Healthcare	2.19%	Santé	États-Unis
Unilever	2.14%	Biens de consommation de base	Royaume-Uni
Reckitt Benckiser	2.08%	Biens de consommation de base	Royaume-Uni
Schindler Holding	2.03%	Industrie	Suisse
Texas Instruments	1.95%	Technologies de l'information	États-Unis
Oracle	1.91%	Technologies de l'information	États-Unis
Bakkafrost	1.89%	Biens de consommation de base	Norvège
Sanofi	1.76%	Santé	France
Berkeley Group Holdings	1.70%	Consommation discrétionnaire	Royaume-Uni
Medtronic	1.64%	Santé	États-Unis
Legrand	1.59%	Industrie	France
Becton Dickinson	1.59%	Santé	États-Unis
Svenska Handelsbanken	1.58%	Finance	Suède
Danone	1.55%	Biens de consommation de base	France
Ambev SA SpADR	1.51%	Biens de consommation de base	Brésil

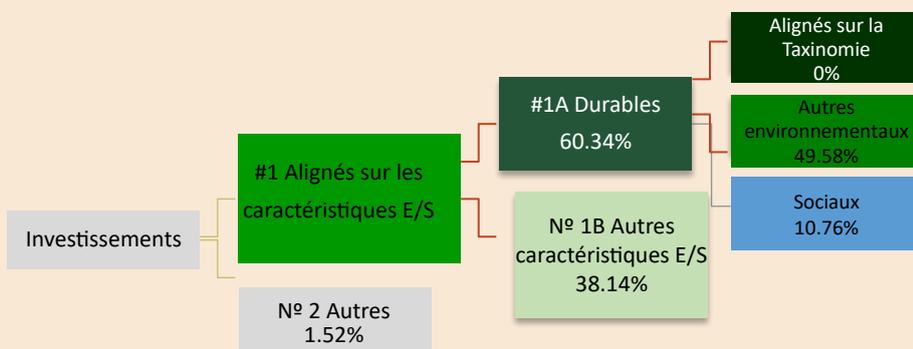
La liste inclut les investissements qui constituent la **proportion la plus importante d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : **01/03/2023-29/02/2024**



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation d'actifs ?

L'allocation d'actifs décrit la part des investissements réalisés dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **N° 2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme investissements durables.

La catégorie **N° 1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **N° 1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **N° 1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques ont été réalisés les investissements ?

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solution de remplacement sobre en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Secteur	Sous-secteur	Pondération
Services de communication	Câble et satellite	2.45%
Services de communication	Médias interactifs et services	3.08%
Services de communication	Films et divertissements	1.20%
Consommation discrétionnaire	Vêtements, accessoires et produits de luxe	1.53%
Consommation discrétionnaire	Détaillants généralistes	3.19%
Consommation discrétionnaire	Constructions résidentielles	1.97%
Consommation discrétionnaire	Restaurants	0.96%
Biens de consommation de base	Brasseries	2.06%
Biens de consommation de base	Distillateurs et producteurs de vin	0.31%
Biens de consommation de base	Articles ménagers	3.21%
Biens de consommation de base	Aliments et viandes conditionnés	3.01%
Biens de consommation de base	Produits de soins personnels	3.99%
Biens de consommation de base	Sodas et boissons non alcoolisées	2.45%
Finance	Gestion d'actifs et banques de dépôt	1.59%
Finance	Banques aux activités diversifiées	3.50%

Finance	Courtiers en assurance	2.84%
Finance	Assurances vie et santé	1.12%
Finance	Sociétés holding multi-secteurs	1.32%
Finance	Assurance immobilière et assurance dommages	2.91%
Finance	Banques régionales	0.56%
Santé	Équipements de soins de santé	5.04%
Santé	Établissements de soins	2.65%
Santé	Matériel de soins	1.38%
Santé	Gestion des soins médicaux	2.68%
Santé	Pharmacie	2.18%
Industrie	Matériel agricole	0.27%
Industrie	Services d'assistance diversifiés	0.34%
Industrie	Équipements et composants électriques	1.67%
Industrie	Machines, matériel et composants industriels	2.48%
Industrie	Services de sécurité et d'alarme	0.95%
Industrie	Sociétés de négoce et de distribution	1.09%
Technologies de l'information	Logiciels d'application	3.37%
Technologies de l'information	Semi-conducteurs	6.91%
Technologies de l'information	Logiciels système	2.31%
Technologies de l'information	Stockage et périphériques de matériel technologique	2.64%
Matériaux	Engrais et produits chimiques agricoles	1.39%
Matériaux	Or	9.06%
Matériaux	Métaux précieux et minéraux	0.15%
Matériaux	Produits chimiques spéciaux	0.14%
Immobilier	REIT industriels	0.75%
Immobilier	REIT résidentiels	2.37%
Immobilier	REIT bureaux	3.07%
Immobilier	REIT entrepôts publics	1.64%
Immobilier	REIT bois	0.16%
Liquidités	Liquidités	2.06%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Fonds promeut des caractéristiques tant environnementales que sociales. Le Fonds ne s'est pas engagé à réaliser d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et n'a réalisé aucun investissement durable aligné sur la taxinomie de l'UE au cours de la période.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la Taxinomie de l'UE² ?

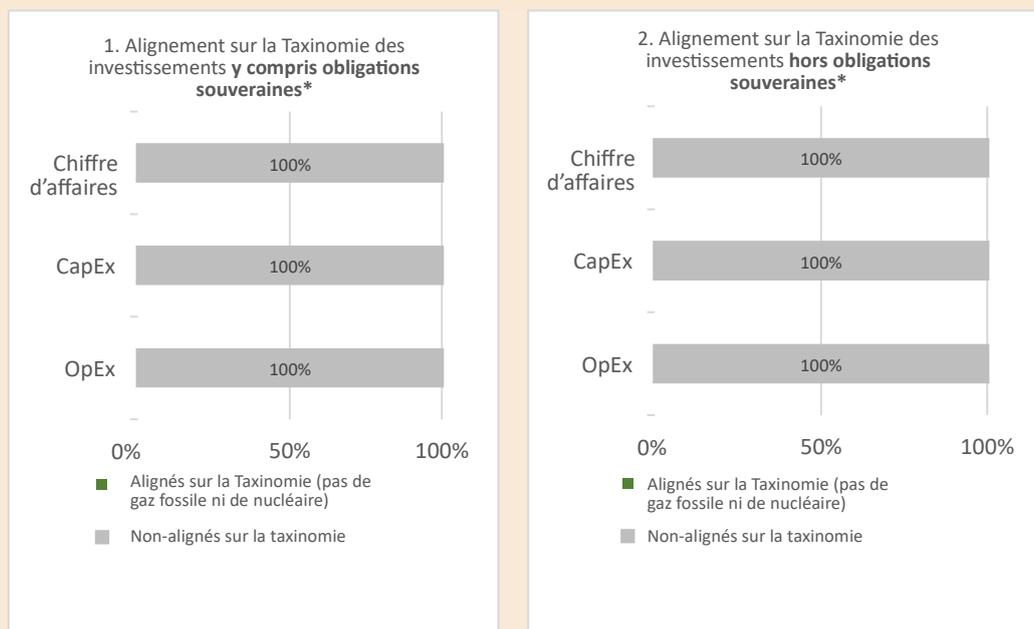
² Les activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire ne seront conformes à la Taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« réduction du changement climatique ») et ne causent pas de préjudice important à tout objectif de la Taxinomie de l'UE. L'intégralité des critères relatifs aux activités économiques liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE sont définis dans le Règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la Taxinomie sont exprimées en pourcentage du :

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires d'investissements ;
- **des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une économie verte, par exemple ; et
- **des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires d'investissements.

- Oui :
 - Dans le gaz fossile
 - Dans l'énergie nucléaire
- ✘ Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la Taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la Taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● sont des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental visés par le Règlement (UE) 2020/852.

● **Quelle était la part d'investissements dans les activités transitoires et habilitantes ?**

Au 29/02/2024, la part d'investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0.00% et la part d'investissements dans les activités habilitantes était de 0.00%.

Le pourcentage communiqué d'alignement des investissements du Fonds sur la Taxinomie de l'UE n'a pas été audité par le réviseur d'entreprises agréé du fonds ni par aucun tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la Taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de références antérieures ?**

L'alignement des investissements du Fonds sur la taxinomie n'a pas été communiqué pour les périodes précédentes, car les données correspondantes n'étaient pas encore disponibles.



Quelle était la part des investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la Taxinomie de l'UE ?

La part des investissements durables ayant un objectif environnemental et non alignés sur la taxinomie était de 49,58 % à la fin de la période.

Cela tient du fait que certains émetteurs sont considérés comme investissements durables en vertu du Règlement SFDR, mais qu'une portion de leurs activités n'est pas alignée sur les standards de la taxinomie de l'UE, ou que les données correspondantes ne sont pas encore disponibles en vue d'une évaluation relative à la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

10.76%



Quels investissements étaient inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Sont inclus dans la catégorie « N° 2 Autres » les liquidités et les instruments aux fins de gestion de la liquidité et des risques du portefeuille. Elle peut également inclure des titres sans notation ESG pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles. Pour les obligations et actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales ont été mises en place par le biais d'un filtrage des émetteurs en rapport aux activités controversées définies dans les principes du Pacte mondial des Nations unies. Elle peut également inclure des titres sans notation ESG pour lesquels les données nécessaires à la mesure de la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales ne sont pas disponibles.



Quelles mesures ont-elles été prises pour réaliser les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition de manière continue dans le système de gestion du portefeuille pour permettre aux gestionnaires du portefeuille d'évaluer l'impact de leurs décisions d'investissement. Ces indicateurs sont intégrés au cadre de contrôle d'Amundi, en répartissant les responsabilités entre le premier niveau de contrôles réalisés par les équipes Investissement elles-mêmes, et le second niveau de contrôles réalisé par les équipes Risque, qui surveillent la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues en permanence par le fonds. En outre, la Politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active en matière d'engagement qui promeut le dialogue avec les sociétés bénéficiaires d'investissements, y compris celles dans le portefeuille de ce produit. Le Rapport annuel en matière d'engagement d'Amundi, disponible à la page <https://about.amundi.com/esg-documentation>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.

Un **indice de référence** est un indice qui sert à mesurer si le produit financier réalise les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.



Quelles ont été les performances de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Ce Compartiment ne dispose pas d'un indice spécifique conçu comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice du marché général ?***

Non applicable

- ***Quelles ont été les performances de ce produit financier par rapport aux indicateurs de durabilité pour déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Non applicable

- ***Quelles ont été les performances de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Non applicable

- ***Quelles ont été les performances de ce produit financier par rapport à l'indice du marché général ?***

Non applicable

FIRST EAGLE AMUNDI
Société d'investissement à capital variable
R.C.S Luxembourg B 55.838
5, Allée Scheffer - L-2520 Luxembourg
Tél. + 352 2686 8080